



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2007 - 2008





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2007 - 2008

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%

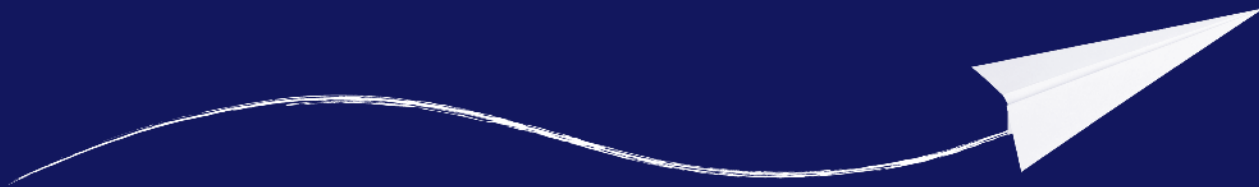




Table des matières

Message du directeur général des élections du Québec	1
Déclaration sur la fiabilité des données	3
1 Le Directeur général des élections du Québec	
1.1 Sa mission	5
1.2 Sa vision	6
1.3 Ses valeurs	7
1.4 Sa structure administrative et organisationnelle	7
1.5 Ses ressources	9
1.5.1 Les ressources humaines	9
1.5.2 Les ressources budgétaires et financières	10
2 Le contexte en 2007-2008	
2.1 La baisse de la participation électorale	21
2.2 Le contexte sociodémographique	22
2.3 La réforme électorale	22
3 Les faits saillants de 2007-2008	
3.1 La présence d'un gouvernement minoritaire	25
3.2 L'avis relatif aux modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire	25
3.3 L'élection partielle dans la circonscription électorale de Charlevoix	26
3.4 Les élections scolaires de novembre 2007	26
3.5 Le <i>Rapport d'enquête au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995</i> (rapport Grenier)	27
3.6 L'élection à la mairie de Québec	28
3.7 La coopération internationale	28
4 Le Plan stratégique 2005-2009	
4.1 Les orientations et les objectifs	29
4.2 Les résultats au 31 mars 2008	29
5 La Déclaration de services aux citoyens	
5.1 Les engagements	63
5.2 Les résultats au 31 mars 2008	63

6 L'application de lois et de politiques	
6.1 La surveillance et l'application des lois	69
6.1.1 La vérification des rapports produits par les entités politiques	69
6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites	70
6.1.3 La Loi électorale	70
6.1.4 La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités	71
6.1.5 La Loi sur les élections scolaires	73
6.1.6 Les affaires judiciaires	74
6.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents	76
6.2.1 Les renseignements personnels	76
6.2.2 Les documents	76
6.3 L'égalité en emploi	77
6.3.1 La reddition de comptes en matière d'accès à l'égalité en emploi	78
6.3.2 Les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées	80
6.3.3 Les femmes	80
6.4 La Politique linguistique	81
6.5 La Politique de santé des personnes au travail	82
6.6 Le développement durable	82
7 Les recommandations	
7.1 Les préposés à la liste électorale (PALE)	83
7.2 Le financement politique dans les municipalités de moins de 5 000 habitants	84
7.3 Le jour du scrutin	87
Annexe I	
Plaintes et poursuites	93
Annexe II	
Activités 2007-2008 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial	102
Annexe III	
Activités 2007-2008 du Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire	105
Pour nous joindre...	113



Message

du directeur général des élections du Québec

Au terme de la troisième année de mise en œuvre du *Plan stratégique 2005-2009* du Directeur général des élections du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les résultats obtenus par notre institution. Comme vous le constaterez à la lecture des chapitres 4 et 5, les nombreuses actions réalisées en 2007-2008 nous ont permis de poursuivre le travail dans la lignée des deux années précédentes et de maintenir le cap vers l'atteinte des objectifs du Plan stratégique au terme de la prochaine année.

Parmi les éléments qui ont retenu notre attention, se trouvait l'avis sur les modalités d'un éventuel mode de scrutin mixte compensatoire que le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques sollicitait, en décembre 2006, auprès du DGE. Amorçés au début de 2007, les travaux de recherche et d'analyse se sont poursuivis au cours des semaines qui ont suivi l'élection générale de mars 2007 pour se terminer à l'automne. L'avis a été transmis au ministre dans le respect de l'échéancier, soit en décembre 2007. Il sera fait état de cet avis, de façon plus détaillée, au chapitre 4.

L'élection d'un gouvernement minoritaire le 26 mars 2007 nous a obligés à revoir le cycle de nos activités et ainsi à préparer, dès le premier trimestre de 2007-2008, une planification intégrée des activités à réaliser pour la tenue d'une élection générale, ce qui s'inscrit normalement à notre programmation durant la troisième année d'une législature. Cette nouvelle planification intégrée a permis de concrétiser d'autres modifications apportées à la Loi électorale à la suite de l'adoption, en juin 2006, du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote, modifications dont traitera plus précisément le chapitre 4. Comme cela a été le cas pour les mécanismes mis en place l'an dernier en vue d'améliorer l'accès au vote et de faciliter son exercice pour les électeurs, nous nous sommes assurés que l'implantation de ces nouveaux mécanismes répondrait, elle aussi, aux normes de qualité de notre institution.

Le suivi d'une autre planification intégrée, celle-ci regroupant les activités liées à la tenue des élections scolaires de novembre 2007, a lui aussi permis à notre institution d'être fin prête à apporter tout le soutien nécessaire à nos partenaires des commissions scolaires du Québec et à assumer ses responsabilités dans le contexte de cet important exercice démocratique.

Bien d'autres éléments sont venus ponctuer l'exercice 2007-2008 : vous les découvrirez à la lecture du présent rapport annuel de gestion. Vous constaterez, du coup, que nous, personnel et directeur de l'institution, sommes fiers de contribuer à l'amélioration du système électoral québécois en nous acquittant, jour après jour, de notre mission.

Le directeur général des élections du Québec,

A handwritten signature in cursive script, reading "Marcel Blanchet".

Marcel Blanchet



Déclaration

sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections du Québec, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans son plan stratégique 2005-2009. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun accordant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2008.

Le directeur général des élections du Québec,



Marcel Blanchet

Québec, le 29 septembre 2008





I Le Directeur général des élections du Québec

Le Directeur général des élections du Québec est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

■ I.1 Sa mission

Le DGE a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Lorsqu'il est question d'élections et de référendums provinciaux, l'institution :

- assure l'intégrité et la transparence du processus électoral;
- recrute et forme le personnel électoral;
- met à jour la liste électorale permanente;
- réalise toutes les étapes menant à la tenue d'un scrutin;
- fait enquête et intente des poursuites judiciaires;
- autorise les partis politiques et leurs instances, les députés et les candidats indépendants;
- fait respecter les règles de financement politique;
- contrôle et rembourse les dépenses électorales;
- informe les citoyens.

En matière d'élections et de référendums dans les municipalités et les commissions scolaires, l'institution :

- soutient les présidents d'élection en leur offrant une assistance professionnelle et technique ainsi que des activités de formation;
- met à leur disposition des outils leur permettant de mener avec succès les scrutins dans leur municipalité ou leur commission scolaire;
- produit la liste électorale;
- fait enquête et intente des poursuites judiciaires;
- autorise les partis politiques et les candidats indépendants;
- forme leurs représentants et fait respecter les règles de financement politique;

- forme, coordonne et supervise tant les trésoriers dans les municipalités de 5 000 habitants et plus que les directeurs généraux des commissions scolaires pour tout ce qui a trait au contrôle et au remboursement partiel des dépenses électorales;
- intervient aussi pour informer les citoyens.

Enfin, pour atteindre ses objectifs liés à l'information des électeurs et à la promotion des valeurs démocratiques, l'institution :

- assure la diffusion d'une information de qualité;
- donne des renseignements sur les lois qu'elle est chargée d'administrer;
- produit des avis;
- mène des campagnes de publicité;
- tient des séances d'information et des colloques;
- participe à des congrès;
- offre des services en ligne;
- conçoit des programmes d'information et propose des activités d'éducation dans les établissements d'enseignement et auprès de différentes clientèles adultes de manière à encourager l'exercice du droit de vote et la pleine participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique;
- met à la disposition de la communauté internationale son expertise et son savoir-faire et contribue à la promotion des valeurs démocratiques, au développement des connaissances et au renforcement des systèmes électoraux des pays en voie de démocratisation.

Qu'ils soient citoyens, électeurs, représentants d'une entité politique, candidats à une élection, élus, trésoriers municipaux, directeurs généraux de commission scolaire, présidents d'élection ou représentants des médias, les clients et les partenaires de l'institution constituent les acteurs vers qui convergent la majorité de ses actions. Année après année, elle s'assure de leur offrir les meilleurs services possible. À cet égard, le chapitre 5 fait état des résultats qu'elle a obtenus concernant les engagements contenus dans sa déclaration de services.

I.2 Sa vision

Le DGE est une institution reconnue, dans un premier temps, pour sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois. Pour assurer sa vitalité, un tel système doit s'adapter aux changements de la société de manière à répondre aux attentes et aux besoins des citoyens, et ça, l'institution y veille.

Dans un deuxième temps, le DGE assure un leadership, car la mobilisation de tous les acteurs contribue au succès d'un événement électoral et à la vigueur du système démocratique québécois.

Enfin, dans un troisième temps, par sa gestion humaine et performante, le DGE maintient son haut niveau d'expertise en misant sur le développement des membres de son personnel à qui il offre un milieu de travail stimulant où l'organisation du travail est efficace et efficiente.

■ **I.3 Ses valeurs**

Le DGE mise sur cinq valeurs : l'impartialité, la transparence, la qualité des services, la créativité et l'innovation.

impartialité et transparence

Le DGE est le gardien et l'arbitre du système électoral québécois. Il exerce ses fonctions en toute impartialité, veille à l'application des lois qu'il est chargé d'administrer et assure la transparence et l'intégrité du processus électoral.

qualité des services

Les citoyens étant au cœur de ses préoccupations, le DGE agit dans un souci constant de leur offrir des services de qualité et de bien les informer de manière à leur permettre d'exercer pleinement leurs droits électoraux.

créativité et innovation

Dans une société en constante évolution et où les technologies de l'information et des communications font désormais partie du quotidien, l'institution se doit d'être créative et d'innover de manière à s'adapter aux changements et à répondre aux besoins de la population.

■ **I.4 Sa structure administrative et organisationnelle**

L'organigramme, à la page suivante, présente la structure administrative et organisationnelle du DGE au 31 mars 2008.

I.5 Ses ressources

I.5.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2008, le DGE comptait 223 postes permanents et 19 postes occasionnels, tous régis par la Loi sur la fonction publique. À ce nombre s'ajoutent 34 postes temporaires régis par la Loi électorale. Des 223 postes permanents, 26 sont vacants et 5 sont doublés à la suite de départs en préretraite.

Répartition du personnel permanent par tranche d'âge

35 ans et moins	31	15 %
36-40 ans	17	8 %
41-45 ans	22	11 %
46-50 ans	33	16 %
51-55 ans	61	30 %
56 ans et plus	40	20 %
Total	204	

Répartition du personnel par catégorie d'emploi

Hors cadre	1	0,005 %
Cadres	20	10 %
Professionnels	91	44 %
Techniciens	51	25 %
Personnel de bureau	40	20 %
Ouvrier	1	0,005 %
Total	204	

Femmes	111	54 %
Hommes	93	46 %
Total	204	

Le DGE a traité 62 dossiers de dotation en 2007-2008.

Répartition des dossiers de dotation

Recrutement	16	26 %
Affectation	10	16 %
Mutation (entrée)	14	22 %
Mutation (sortie)	5	8 %
Reclassement	4	6 %
Départ (retraite, démission, etc.)	6	10 %
Promotion	7	12 %
Total	62	

Le recrutement des directeurs du scrutin

Un directeur du scrutin doit en tout temps être en fonction dans chacune des 125 circonscriptions, et c'est au DGE que revient la responsabilité de recruter ceux-ci. En 2007-2008, aucun processus de recrutement n'a été tenu. Cinq recrues ont toutefois été assermentées en mai 2007, et ce, conformément à l'article 509 de la Loi électorale.

1.5.2 Les ressources budgétaires et financières

La Loi électorale prévoit que, pour mettre en application les lois qu'il administre et pour remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le DGE puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du DGE. Ces tableaux permettent de comparer les dépenses des exercices financiers 2007-2008 et 2006-2007, pour les périodes allant du 1^{er} avril au 31 mars.

Les dépenses du DGE sont comptabilisées à l'élément 1 et à l'élément 3 du programme Administration du système électoral, tel qu'il est présenté à la section « Personnes désignées par l'Assemblée nationale » du *Budget de dépenses 2007-2008 du Gouvernement du Québec*. Les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec, quant à elles, sont comptabilisées à l'élément 2 dudit programme et sont présentées dans le rapport annuel de gestion de la Commission.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien du DGE. Quant à l'élément 3, il réunit les dépenses concernant les activités électorales et les dépenses de transfert, soit les allocations versées aux partis politiques. La première note complémentaire rassemble ces dépenses par activités tandis que les notes 2 à 10 fournissent une ventilation plus détaillée de certaines dépenses rattachées aux activités électorales.

Le Directeur général des élections du Québec

Acquisitions d'immobilisations de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
Élément 1 : Gestion interne et soutien		
Équipement informatique	643 962	18 855
Ameublement et équipement	42 735	28 520
Développement informatique	137 415	-
	<u>824 112</u>	<u>47 375</u>

Élément 3 : Activités électorales		
Équipement informatique	361 746	749 698
Développement informatique	162 412	1 499 079
	<u>524 158</u>	<u>2 248 777</u>

	<u><u>1 348 270</u></u>	<u><u>2 296 152</u></u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 1 : Gestion interne et soutien

État des dépenses de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	<u>12 701 184</u>	<u>11 879 754</u>
Fonctionnement		
Transport et communications	1 040 579	969 324
Services professionnels et administratifs	928 010	840 894
Entretien et réparations	748 217	514 601
Loyers	559 081	518 232
Fournitures	311 648	294 254
Matériel et équipement	104 608	48 586
Autres dépenses	1 480	235
Amortissement des immobilisations	<u>516 030</u>	<u>449 333</u>
	<u>4 209 653</u>	<u>3 635 459</u>
	<u>16 910 837</u>	<u>15 515 213</u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

État des dépenses de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	2 084 178	3 125 120
Fonctionnement		
Rémunération du personnel électoral	1 650 231	42 563 832
Transport et communications	3 801 333	9 287 433
Services professionnels et administratifs	2 452 304	4 757 488
Entretien et réparations	84 544	108 966
Loyers	487 385	2 306 014
Fournitures	553 936	1 302 654
Matériel et équipement	561	655 082
Remboursement des dépenses électorales	37 487	12 262 109
Autres dépenses	3 537	-
Amortissement des immobilisations	1 024 199	630 365
	<u>10 095 517</u>	<u>73 873 943</u>
Transfert		
Allocations versées aux partis politiques	2 815 284	2 709 132
	<u>14 994 979</u>	<u>79 708 195</u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales Notes complémentaires de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
1. Répartition par activités électorales		
Élections générales du 26 mars 2007 (note 2)	4 129 352	65 234 177
Activités préparatoires aux élections générales (note 3)	1 012 383	2 414 606
Rapprovisionnement du matériel électoral	1 582 294	2 033 324
Élections partielles :		
- du 24 septembre 2007 : circonscription électorale de Charlevoix (note 4)	581 988	-
- du 14 août 2006 : circonscriptions électorales de Taillon et de Pointes-aux-Trembles (note 5)	-	904 580
- du 10 avril 2006 : circonscription électorale de Sainte-Marie–Saint-Jacques (note 6)	-	397 719
- du 12 décembre 2005 : circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères	-	747
Élections scolaires du 4 novembre 2007	1 088 981	140 904
Développement des systèmes informatiques	829 909	1 246 887
Enquête : Option Canada (note 7)	607 144	1 916 949
Enquête : suites de la commission Gomery	-	142 838
Activités liées aux directeurs du scrutin :		
- Communication avec les directeurs du scrutin	385 354	445 283
- Formation du personnel électoral	161 755	327 115
- Recrutement des directeurs du scrutin et de leurs adjoints	30 393	110 380
Avis sur le financement des partis politiques	164 255	82 653
Élections municipales du 6 novembre 2005 (note 8)	102 788	481 611
Commission permanente de révision (note 9)	162 328	192 269
Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004 (note 10)	92 518	50 112
Plan d'action sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales	76 957	117 236
Mise à jour des sections de vote	18 714	12 180
Référendum du 30 octobre 1995	213	9 955
Activités diverses	128 170	107 173
Amortissement des immobilisations	1 024 199	630 365
	<u>12 179 695</u>	<u>76 999 063</u>
Allocations versées aux partis politiques	<u>2 815 284</u>	<u>2 709 132</u>
	<u><u>14 994 979</u></u>	<u><u>79 708 195</u></u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
2. Élections générales du 26 mars 2007 *		
Rémunération du personnel du DGE	706 055	794 450
Rémunération du personnel électoral	589 163	40 479 230
Transport et communications	2 060 754	7 450 409
Services professionnels et administratifs	212 453	1 277 838
Entretien et réparations	39 116	57 166
Loyers	353 677	2 132 210
Fournitures	168 134	920 322
Matériel et équipement	-	3 580
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	-	12 118 972
	<u>4 129 352</u>	<u>65 234 177</u>
3. Activités préparatoires aux élections générales		
Rémunération du personnel du DGE	337 323	602 192
Rémunération du personnel électoral	344 945	896 749
Transport et communications	177 375	758 502
Services professionnels et administratifs	26 039	68 777
Loyers	15 028	55 991
Fournitures	111 673	31 073
Matériel et équipement	-	1 322
	<u>1 012 383</u>	<u>2 414 606</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
4. Élection partielle du 24 septembre 2007 : circonscription électorale de Charlevoix *		
Rémunération du personnel du DGE	43 674	-
Rémunération du personnel électoral	331 988	-
Transport et communications	82 948	-
Services professionnels et administratifs	64 725	-
Loyers	14 616	-
Fournitures	6 550	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	<u>37 487</u>	<u>-</u>
	<u><u>581 988</u></u>	<u><u>-</u></u>
5. Élections partielles du 14 août 2006 : circonscriptions électorales de Taillon et de Pointe-aux-Trembles *		
Rémunération du personnel du DGE	-	52 306
Rémunération du personnel électoral	-	417 823
Transport et communications	-	220 313
Services professionnels et administratifs	-	72 470
Entretien et réparations	-	4 150
Loyers	-	32 376
Fournitures	-	25 597
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	<u>-</u>	<u>79 545</u>
	<u><u>-</u></u>	<u><u>904 580</u></u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
6. Élection partielle du 10 avril 2006 : circonscription électorale de Sainte-Marie–Saint-Jacques *		
Rémunération du personnel du DGE	-	19 146
Rémunération du personnel électoral	-	173 746
Transport et communications	-	94 728
Services professionnels et administratifs	-	28 673
Entretien et réparations	-	5 060
Loyers	-	2 565
Fournitures	-	10 209
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	-	63 592
	<u>-</u>	<u>397 719</u>

7. Enquête : Option Canada

Fonctionnement

Transport et communications	5 551	25 160
Services professionnels et administratifs	601 514	1 891 283
Entretien et réparations	79	506
	<u>607 144</u>	<u>1 916 949</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
8. Élections municipales du 6 novembre 2005 *		
Rémunération du personnel du DGE	16 745	283 698
Transport et communications	55 310	130 566
Services professionnels et administratifs	23 412	46 233
Loyers	1 705	550
Fournitures	5 616	20 564
	<u>102 788</u>	<u>481 611</u>
9. Commission permanente de révision		
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	<u>22 843</u>	<u>53 602</u>
Fonctionnement		
Rémunération du personnel électoral	40 765	105 837
Transport et communications	3 519	24 872
Services professionnels et administratifs	88 421	7 958
Entretien et réparations	6 780	-
	<u>139 485</u>	<u>138 667</u>
	<u>162 328</u>	<u>192 269</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
	\$	\$
10. Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004 *		
Transport et communications	2 809	2 794
Services professionnels et administratifs	89 673	46 608
Loyers	-	520
Fournitures	36	190
	<u>92 518</u>	<u>50 112</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.





2 Le contexte

en 2007-2008

Pour accomplir efficacement sa mission, le DGE doit être sensible aux nouvelles tendances qui se dessinent dans la société québécoise. Comme elles peuvent avoir une influence sur son organisation et sur le système électoral, il doit donc être en mesure de bien les évaluer. Le cas échéant, il doit s'adapter aux nouvelles réalités et proposer des façons de faire différentes. Or, il a été possible de constater que les éléments de contexte qui avaient été mis en évidence lors de la préparation du *Plan stratégique 2005-2009* étaient toujours actuels en 2007-2008.

■ 2.1 La baisse de la participation électorale

Comme bien d'autres sociétés démocratiques, le Québec observe une baisse de la participation électorale et un certain désintéressement de la population à l'égard de la politique. Les élections scolaires de novembre 2007 sont venues confirmer cette tendance : de 15,4 % qu'il était en 1998, le taux de participation a chuté à 8,4 % en 2003 et n'a pas atteint la barre de 8 % en 2007.

Le phénomène, qui serait particulièrement présent chez les jeunes, constitue une préoccupation importante pour le DGE qui, cette année encore, a participé à la réflexion et à la recherche de solutions. C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'institution collaborait, dès 2005-2006, à l'élaboration d'un projet de chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, à la suite d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Université Laval. En 2007-2008, la Chaire nouvellement créée a élaboré, en collaboration avec le DGE, un devis de recherche qui permettra d'analyser plus en profondeur la question de la participation électorale durant la prochaine année.

Il faut cependant souligner que le DGE ne peut renverser à lui seul la tendance en matière de participation électorale. Le succès d'une telle opération nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la société, dont les différentes institutions démocratiques, les partis politiques, les politiciens, les médias, les leaders d'opinion et les établissements d'enseignement.

■ 2.2 Le contexte sociodémographique

Sur le plan démographique, le vieillissement de la population constitue une tendance lourde dans nombre de pays industrialisés. Le Québec n'échappe pas à cette tendance, et bien des ministères et organismes doivent adapter leurs services pour répondre aux besoins d'une telle population.

Pour le DGE, le vieillissement de la population pose un défi au regard de l'exercice du droit de vote. Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent avoir un accès plus facile au vote afin de pouvoir exercer leur droit démocratique. C'est dans la poursuite de cet objectif que certaines mesures avaient été mises en place lors des élections générales de mars 2007.

Enfin, la mobilité plus grande d'une partie des électeurs, dont les étudiants, les travailleurs et les retraités, constitue aussi un enjeu pour la démocratie. Des mesures ont donc été mises en avant, dont, en 2007-2008, la possibilité de pouvoir voter au bureau du directeur du scrutin.

■ 2.3 La réforme électorale

Un avant-projet de réforme de la Loi électorale a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004. Le gouvernement avait alors annoncé que les modifications qui y étaient proposées afin de favoriser l'exercice du droit de vote pourraient être en vigueur après les prochaines élections générales provinciales dont on prévoyait alors le déclenchement au plus tard en avril 2008 (la durée d'une législature étant d'au plus cinq ans et les élections générales ayant eu lieu en avril 2003). L'avant-projet de loi prévoyait aussi l'établissement d'un nouveau mode de scrutin du type proportionnel mixte. Ce sont donc la mise en place et l'intégration de certains éléments contenus dans ce projet de réforme que l'institution avait dans sa mire lors de la préparation du *Plan stratégique 2005-2009*.

Or, l'avant-projet de loi a été scindé et, en juin 2006, la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi n° 22) a été adoptée. Cela a aussi amené la présentation, en décembre 2007, du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives. Dans ces lois figure un bon nombre de recommandations de modifications proposées par le DGE.

Enfin, dans la foulée de cet avant-projet de loi, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques demandait l'avis du DGE quant aux modalités d'un mode de scrutin du type proportionnel mixte.

Par ailleurs, le DGE a également proposé, en 2007-2008, des clarifications qu'il voudrait voir apportées à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le législateur a l'intention d'y donner suite dans un projet de loi qui sera présenté à l'Assemblée nationale, au printemps 2008.



3 Les faits saillants

de 2007-2008

■ 3.1 La présence d'un gouvernement minoritaire

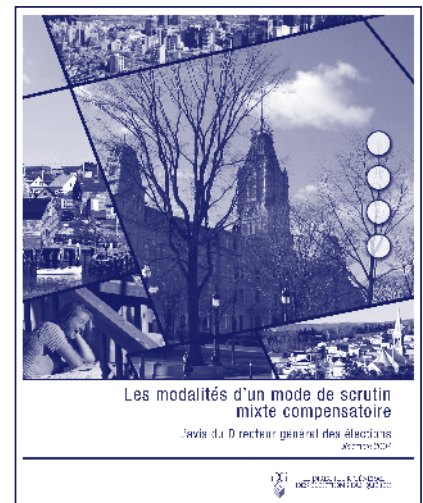
L'élection en mars 2007 d'un gouvernement minoritaire a obligé le DGE à revoir le cycle de ses activités et ainsi à préparer, dès le premier trimestre de 2007-2008, une planification intégrée des activités liées à la tenue d'un nouveau scrutin. Dans les faits, des dates cibles ont été fixées pour d'éventuelles prises de décret (17 octobre 2007, 12 mars 2008, 2 avril 2008), une vaste opération de renouvellement du matériel électoral a été enclenchée en vue de remplir l'entrepôt et de préparer l'envoi en circonscription, tandis que le personnel est demeuré en état d'alerte, prêt à reprendre ses tâches plus précisément « électorales ». Du côté des 125 directeurs du scrutin, les activités de recherche de locaux ont été réalisées, une rencontre de mise à niveau a été tenue les 15 et 16 octobre 2007 et la liste des installations d'hébergement a été mise à jour. Enfin, le *Bulletin de veille — Gouvernement minoritaire* a été créé et diffusé à l'interne.

■ 3.2 L'avis relatif aux modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire

Le 21 décembre 2007, le rapport sur les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire et sur d'autres questions connexes a été rendu public. Répondant au mandat que lui avait confié le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, au nom du gouvernement, l'institution offre, dans ce rapport, une source de renseignements et d'analyses dans le but d'éclairer ceux et celles qui prendront des décisions à l'égard du mode de scrutin québécois. La section 1.4 du chapitre 4 donne plus de détails quant à la réalisation de ce mandat.

Le rapport se trouve sous la rubrique « Publications — Rapport d'étude », à l'adresse suivante :

www.electionsquebec.qc.ca/fr/publications.asp



■ 3.3 L'élection partielle dans la circonscription électorale de Charlevoix

En quelques chiffres, voici les principaux éléments de l'élection partielle du 24 septembre 2007 tenue dans la circonscription électorale de Charlevoix :

- 33 154 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale;
- 20 678 cartes de rappel ont été distribuées à chaque habitation;
- 7 candidats se sont présentés;
- les dépenses électorales ont totalisé 110 952 \$;
- 131 bureaux de vote ont été ouverts dans 27 endroits différents le jour du scrutin;
- le taux de participation a atteint 58 %.

Au terme de l'exercice, M^{me} Pauline Marois, candidate et chef du Parti québécois, a été élue.

■ 3.4 Les élections scolaires de novembre 2007

Sur le territoire québécois, les 60 commissions scolaires francophones et les 9 commissions scolaires anglophones ont tenu leurs élections générales à l'automne 2007. Ce sont donc près de 5 300 000 électeurs qui étaient appelés à voter. Les deux tiers des candidats ont été élus par acclamation. Pour le tiers des circonscriptions où il y a eu un scrutin le dimanche 4 novembre 2007, très peu d'électeurs ont utilisé leur droit de vote, le taux de participation n'étant que de 7,9 %.

Bien que ces élections soient sous la responsabilité de la présidente ou du président d'élection en poste dans la commission scolaire, le DGE a fourni le soutien nécessaire à l'établissement des territoires électoraux scolaires et produit, à partir de ces territoires, les listes électorales. Il a participé également en offrant de la formation, des guides et des formulaires — notamment par l'entremise d'un extranet —, ainsi qu'un service soutenu de renseignements et une présence de son personnel tout au long de la campagne électorale. Le DGE a aussi remis aux citoyens les avis d'absence d'inscription, comme le prescrit la loi. En 2007-2008, une vaste campagne d'information a permis de renseigner les Québécois sur les règles entourant l'autorisation des candidats, le financement, la révision et l'importance de voter le 4 novembre.

Le DGE veille aussi à l'application des règles concernant l'autorisation et le financement des candidats de même que le contrôle des dépenses électorales. À cet effet, 1 376 candidats ont été autorisés à recueillir des contributions et à effectuer des dépenses électorales pour les élections scolaires de novembre 2007.

■ **3.5 Le Rapport d'enquête au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995 (rapport Grenier)**

Après 52 jours d'audience, 90 témoins entendus, 18 000 documents analysés — dont 4 500 déposés en preuve, l'un d'entre eux comptant près de 2 000 pages —, le *Rapport d'enquête au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995*, aussi connu sous le nom de son auteur, M^e Bernard Grenier, a été rendu public le 29 mai 2007.

Mandaté en janvier 2006 pour enquêter sur les allégations contenues dans l'ouvrage *Les secrets d'Option Canada*, le commissaire-enquêteur Grenier concluait, dans son rapport, que les dépenses faites en dérogation à la loi par Option Canada et le Conseil pour l'unité canadienne (CUC), durant la période référendaire d'octobre 1995, concernaient des activités très diversifiées. Les deux organismes ont dépensé environ 11 millions de dollars en faveur de l'option du NON avant et pendant la période référendaire de 1995 au Québec. Ces fonds provenaient d'une seule source, à savoir le ministère fédéral du Patrimoine canadien. Sur ce total, environ 539 000 \$ ont été engagés illégalement durant la période référendaire, soit du 1^{er} au 30 octobre 1995. Bien que le rapport Grenier indique les principaux acteurs qui ont été mêlés à la campagne référendaire du NON, il ne présente aucune conclusion défavorable à l'égard des élus qui y ont participé.

Le rapport Grenier et ses recommandations, déposées en juin 2007, se trouvent sous la rubrique « Publications — Rapport d'étude », à l'adresse suivante :

www.electionsquebec.qc.ca/fr/publications.asp

■ 3.6 L'élection à la mairie de Québec

Le décès de M^{me} Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, a obligé la tenue d'une élection partielle le 2 décembre 2007. Bien qu'en tout temps l'institution apporte un soutien à l'ensemble des présidents d'élection des municipalités pour la préparation et la tenue d'un scrutin, elle a soutenu de façon particulière le président d'élection de la Ville de Québec au cours de cette élection partielle. Ainsi, elle l'a aidé dans ses communications tant avec les électeurs qu'avec les candidats, elle lui a offert, en compagnie de ses adjoints, une formation spécifique, elle lui a fourni du matériel électoral et l'usage d'une partie de son centre de distribution afin de procéder à la préparation et à l'emballage du matériel et elle a mis à contribution une partie de ses effectifs afin de donner de l'information aux électeurs.

■ 3.7 La coopération internationale

Trois missions d'observation électorale, une mission d'évaluation, trois réunions d'experts et l'accueil de visiteurs étrangers ont marqué l'année 2007-2008. Ces activités se sont inscrites dans la tradition d'aide et de coopération internationale établie par le DGE. L'objectif institutionnel 2.2, au chapitre 4, donne plus de détails à ce sujet.

4 Le Plan stratégique

2005-2009

■ 4.1 Les orientations et les objectifs

Trois grandes orientations et dix objectifs institutionnels guident les actions du DGE depuis 2005. Le tableau synoptique du *Plan stratégique 2005-2009* est présenté ci-après.



www.electionsquebec.qc.ca/fr/plan_strategique_2005_2009.asp

■ 4.2 Les résultats au 31 mars 2008

Dans un plan d'action sont précisés, chaque année, les actions et les moyens mis en œuvre par le DGE pour assurer l'atteinte des dix objectifs institutionnels (OI) du *Plan stratégique 2005-2009* et rendre rigoureusement compte des résultats. La présente section du rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour l'année 2007-2008 et les compare avec ceux des deux années précédentes.

Notre mission

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Notre vision

Une institution reconnue pour :

- sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois
- son leadership
- sa gestion humaine et performante

Les orientations stratégiques

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Les axes d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Une institution attentive aux changements

Les objectifs institutionnels

1.1 Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification

1.2 Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateurs :

- La mise en place de nouveaux moyens
- La qualité de la liste électorale permanente

1.3 Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités de formation prévues

1.4 Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur :

- La réalisation des activités de recherche prévues dans le plan de recherche

1.5 Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur :

- La réalisation des activités préparatoires

Plan Stratégique 2005 - 2009

Nos valeurs

- L'impartialité et la transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

 Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

 Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Un accès plus facile au vote

Des citoyens bien informés et conscientisés

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

2.1 Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateurs :

- Le nombre de recommandations formulées
- La mise en œuvre des modifications prévues à la loi

2.2 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateurs :

- La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation
- L'élaboration d'un plan de relations publiques et la mise en œuvre des activités prévues

3.1 Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateurs :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève
- Le pourcentage d'employés qui ont suivi des activités de formation liées à l'emploi
- Le pourcentage de réalisation des moyens développés pour assurer la polyvalence du personnel

3.2 Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur :

- Le développement de 5 nouveaux systèmes

3.3 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateurs :

- La mise en place ou l'amélioration de trois services en ligne
- Le taux de satisfaction de la clientèle





Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Objectif institutionnel 1.1

Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification			
OI	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.1	Cible : 100 % Volet provincial : 75 % Volet municipal : — Volet scolaire : 100 %	Cible : 100 % Volet provincial : 100 % Volet municipal : — Volet scolaire : 0 %	Cible : 100 % Volet provincial : 60 % Volet municipal : 92 % Volet scolaire : —

Le volet provincial

— La préparation des élections générales provinciales

L'élection d'un gouvernement minoritaire, en mars 2007, a fait en sorte de garder tout le personnel du DGE et les 125 directeurs du scrutin en état de préparation continue, et ce, tout au long de l'année. Selon les moments critiques du calendrier parlementaire (débat à la suite du discours sur le budget au printemps 2007; reprise des travaux en octobre 2007 et en mars 2008), des efforts plus soutenus ont été fournis pour faire face à la prise éventuelle d'un décret.

Les 15 et 16 octobre 2007, les 125 directeurs du scrutin et leurs adjoints ont été invités à une rencontre permettant, d'abord, de dresser un bilan de la dernière expérience électorale provinciale, puis de préparer la prochaine.

La planification de l'événement de même qu'un suivi serré des douze grandes catégories d'activités inscrites à la planification intégrée ont permis au DGE d'être prêt à toute éventualité électorale dans une proportion de 75 %, ce qui est fort satisfaisant puisque certaines activités ne peuvent être réalisées que dans les heures qui suivent la prise du décret.

Les activités préparatoires ont permis notamment la mise en place de nouvelles mesures inscrites dans la Loi électorale depuis l'adoption, en juin 2006, du projet de loi n° 22. L'objectif institutionnel 2.1 en fait état de façon plus détaillée.

— ***L'élection partielle dans la circonscription électorale de Charlevoix***

Le 24 septembre 2007, une élection partielle était tenue dans la circonscription électorale de Charlevoix : sept candidats étaient en lice. Au total, 131 bureaux de vote répartis dans 27 endroits de votation ont été ouverts le jour du scrutin. Le taux de participation à cette élection partielle a été de 58,54 %.

— ***Le suivi des élections générales du 26 mars 2007 : vérification des rapports de dépenses électorales des partis politiques et des candidats***

En vertu des articles 432 et 434 de la Loi électorale, les agents officiels des candidats et les agents officiels des partis politiques devaient transmettre leur rapport de dépenses électorales respectivement dans un délai de 90 jours et de 120 jours suivant le jour du scrutin. Ainsi, selon les rapports produits au 26 juin et au 24 juillet 2007, le total des dépenses électorales déclarées s'élève à 20 668 468 \$.

Parmi les 680 rapports de dépenses électorales produits par les agents officiels des candidats, 266 d'entre eux étaient admissibles à un remboursement des dépenses électorales. Au 31 mars 2008, la vérification de 203 dossiers admissibles à un remboursement était terminée, tandis que les 63 autres dossiers étaient en cours de vérification. Selon les prévisions, les 414 dossiers non admissibles à un remboursement auront été fermés au 31 mai 2008. Le DGE s'était fixé l'objectif d'avoir vérifié, au 31 mars 2008, 75 % des dépenses électorales (en dollars) déclarées dans les 680 rapports soumis par les agents officiels des candidats. Cet objectif est donc atteint et même légèrement dépassé.

En ce qui a trait aux dépenses électorales des partis politiques, 12 rapports de dépenses électorales ont été produits. Par ailleurs, cinq partis politiques étaient admissibles à un remboursement de leurs dépenses électorales. Au 31 mars 2008, la vérification de 9 des 12 rapports de dépenses électorales était terminée. L'objectif initial de l'institution — qui était d'avoir vérifié la totalité des dépenses électorales (en dollars) des partis politiques au 31 mars 2008 — est atteint à 82 %. Il importe de préciser que l'écart de 18 % se rapporte à des dépenses électorales ayant tout de même fait l'objet d'une vérification préliminaire.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Par cette activité de vérification, l'institution doit s'assurer que chaque dépense déclarée aux rapports de dépenses électorales constitue bel et bien une dépense électorale au sens de la Loi électorale et que cette dépense a été engagée et acquittée en respect des conditions d'engagement et de paiement prévues dans ladite loi.

Le volet municipal

— Les élections générales municipales

Les prochaines élections générales municipales devant se tenir le 1^{er} novembre 2009, l'essentiel des activités préparatoires se déroulera en 2008-2009. Cela dit, le DGE a organisé quelques activités préliminaires en collaboration avec ses partenaires municipaux.

— Les élections partielles et les référendums tenus dans les municipalités

Au courant de l'année 2007-2008, le DGE a fourni les listes des électeurs domiciliés et l'assistance aux présidents d'élection lors de 307 élections partielles, de 20 recommandations de procédure (ce dernier cas étant prévu par la loi lorsque aucune personne n'a soumis sa candidature à un poste), de deux regroupements municipaux et de 25 référendums.

Il y a également eu une élection partielle dans une municipalité régionale de comté (MRC), soit celle du Haut-Saint-François, afin d'élire le préfet. Une formation spécifique a été préparée et donnée au secrétaire-trésorier de cette MRC de même qu'à ses collègues des municipalités locales faisant partie de cette MRC pour les aider à bien gérer le processus électoral. Deux municipalités locales devaient aussi tenir simultanément une élection partielle.

— L'élection du maire de la Ville de Québec

À la suite du décès de la mairesse de la Ville de Québec, en août 2007, le DGE a collaboré tout particulièrement à l'élection partielle au poste de maire et à celle qui a été tenue simultanément dans le district électoral de Montcalm. L'institution a, en effet, préparé et donné une formation spécifique au président d'élection et à ses adjoints. Elle a également préparé, à leur intention, une autre session dans le but de former leur personnel électoral (c'est-à-dire les préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO), les scrutateurs et les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs). De plus, des effectifs du DGE ont été mis à contribution pour donner de l'information aux électeurs et aider le président d'élection dans ses communications avec les électeurs et les candidats.

Le volet scolaire

— Les élections générales scolaires

Le DGE a apporté son soutien aux présidents d'élection des 69 commissions scolaires francophones et anglophones où les élections scolaires ont été tenues à l'automne 2007. Il a assuré la formation des présidents d'élection et leur a fourni les outils de gestion pour les aider à tenir ces élections. Il a fait de même avec les directeurs généraux des commissions scolaires puisque ces derniers le secondent dans l'application des règles de financement des candidats et le contrôle des dépenses électorales.

Par une vaste campagne d'information, l'institution a profité de l'occasion pour renseigner les Québécois sur les règles entourant l'autorisation des candidats, le financement, la révision de la liste électorale et l'importance de voter le 4 novembre. Divers outils multimédias ont ainsi été utilisés pour atteindre les objectifs de communication dont le message avait essentiellement pour objet de créer et de soutenir, chez les électeurs, l'intérêt pour les élections scolaires.

Au terme de cet événement électoral, des postes n'ayant pas été pourvus faute de candidats, il a fallu procéder au recommencement de la procédure dans neuf circonscriptions. De plus, quatre élections partielles ont été nécessaires pour pourvoir des postes vacants.

Les élections scolaires du 4 novembre 2007 — Quelques données

Circonscriptions électorales scolaires sur l'ensemble du territoire québécois	1 305		
sans scrutin	879	879 candidats élus par acclamation*	426 femmes 453 hommes
avec scrutin	413	896 candidats	383 femmes 513 hommes
sans candidat	13		

* Six commissions scolaires ont ainsi été dispensées de tenir des élections le 4 novembre, tous les postes ayant été pourvus par acclamation.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une liste électorale permanente optimale

Objectif institutionnel 1.2

Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateur : Mise en place de nouveaux moyens			
OI 1.2	Résultat 2007-2008 Cible : 3 éléments 0 élément	Résultat 2006-2007 Cible : 2 moyens 0 moyen	Résultat 2005-2006 Cible : 5 moyens 4 moyens
Indicateur : Qualité de la liste électorale permanente			
OI 1.2	Résultat 2007-2008 Cible : 4 paramètres 3 paramètres	Résultat 2006-2007 Cible : 1 moyen 0 moyen	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —

La mise en place de nouveaux moyens

L'institution prévoyait, dans son plan d'action annuel 2007-2008, répondre au premier indicateur par l'apport d'éléments correctifs en lieu et place de nouveaux moyens d'amélioration de la qualité de la liste électorale permanente. De ce fait, elle donnait suite à son rapport annuel 2006-2007 dans lequel elle faisait état de difficultés éprouvées lors des élections générales du 26 mars 2007, notamment en ce qui a trait au nombre d'électeurs qui n'étaient pas inscrits sur la liste électorale permanente. Elle y mettait aussi en relief la difficulté de mettre à jour les inscriptions des électeurs qui déménagent à l'extérieur du Québec sans en informer le DGE ou ses partenaires.

Ces deux constats ont permis de formuler des recommandations qui ont fait l'objet de modifications proposées dans le projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives, présenté en décembre à l'Assemblée nationale. Si, au 31 mars 2008, le projet de loi n'avait toujours pas franchi l'étape de l'adoption du principe, du côté du DGE, le plan de travail et les activités préparatoires à la mise en œuvre de trois nouveaux éléments ont été achevés en cours d'année comme le bilan ci-après l'indique.

1. La vérification auprès des électeurs de la validité de l'information reçue de la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ) au regard des adresses périmées par cette dernière

Un projet pilote, permettant de vérifier si les électeurs avaient été retirés à bon escient de la liste électorale permanente, a été lancé en juin 2007. Ce projet pilote consistait d'abord à extraire un échantillon aléatoire de 5 000 éléments parmi tous les électeurs dont l'adresse avait été périmée par la RAMQ, puis à envoyer un avis individuel les invitant à communiquer avec le DGE afin de régulariser leur situation. Ce projet pilote devait permettre d'évaluer le taux de réponse aux avis ainsi que l'opportunité et la pertinence de l'envoi systématique d'un avis à la suite de la réception d'une péremption d'adresse.

Le projet pilote a été suivi de l'implantation d'un mécanisme d'envoi systématique d'avis à tous les électeurs visés pour leur confirmer la mise à jour effectuée dans la liste électorale permanente et les inviter à communiquer avec le DGE si l'information reçue de la RAMQ n'était pas exacte. Ce mécanisme est opérationnel depuis le 19 juillet 2007.

Il restait à vérifier, parmi les cas reçus de la RAMQ pour péremption d'adresse, la proportion de péremption d'adresse pour motif autre que le seul retour de courrier. La RAMQ avait commencé à inclure ces cas à compter d'octobre 2006, mais l'impact de ces changements dans la liste électorale permanente n'avait pas encore été étudié. L'obtention du motif de péremption d'adresse devenait donc nécessaire, et c'est ce que propose le projet de loi n° 69.

2. L'identification et le retrait des électeurs ayant quitté le Québec

Une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réalisée en 2006, a permis au DGE de bien circonscrire la difficulté de mettre à jour les inscriptions à la liste électorale permanente des électeurs qui déménagent à l'extérieur du Québec sans en informer l'institution ni ses partenaires. Or, il s'avère que le Registre des électeurs du Canada permet de recouper, c'est-à-dire de repérer les électeurs qui sont toujours inscrits sur la liste électorale permanente du Québec tout en étant inscrits à une adresse située dans une autre province ou un territoire canadien. À la suite d'échanges avec le directeur général des élections du Canada, il a été possible de faire des évaluations statistiques quant aux recouvrements et aux résultats. Cependant, l'implantation des mécanismes de mise à jour de la liste électorale permanente, à partir des données d'Élections Canada, devra attendre l'adoption des dispositions législatives du projet de loi n° 69.

3. L'implantation du nouveau processus de recouplement de la RAMQ

Le nouveau mécanisme de recouplement est effectif du côté de la RAMQ depuis la fin de l'année 2007. Une évaluation des nouveaux taux de recouplement sera faite d'ici la fin de l'année 2008, ce qui permettra de déterminer s'il est pertinent ou non pour le DGE de modifier ses systèmes afin d'ajouter l'élément « adresse » pour augmenter les chances de recouplement.

La qualité de la liste électorale permanente

Le deuxième indicateur de l'objectif 1.2 s'est concrétisé par l'implantation de trois paramètres de mesure de suivi de la qualité de la liste électorale permanente dans le cycle d'assurance qualité. La pertinence du quatrième paramètre, prévu dans le plan d'action, reste à définir.

Voici un aperçu des trois paramètres de mesure de la qualité de la liste électorale permanente qui ont été implantés :

1. La *couverture* permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont présentes sur la liste électorale permanente par rapport au nombre de personnes ayant la qualité d'électeur au Québec. Ce paramètre est calculé en utilisant les données démographiques du recensement de Statistique Canada pour 2006 et en les comparant avec les données contenues dans la liste électorale permanente;
2. L'*actualité* permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la liste électorale permanente à la bonne adresse par rapport au nombre de personnes ayant la qualité d'électeur au Québec. Comme pour la couverture, l'actualité est calculée en utilisant les données démographiques du recensement de Statistique Canada pour 2006 et en les comparant avec les données contenues dans la liste électorale permanente;
3. La *surcouverture* permet de mesurer le pourcentage de personnes inscrites sur la liste électorale permanente et qui ne devraient plus y être parce qu'elles auraient perdu leur qualité d'électeur. Ce paramètre est estimé en utilisant principalement les données provenant d'Élections Canada sur les électeurs ayant quitté la province ou étant décédés hors province.

Le suivi de ces paramètres est fait dans un tableau de bord qui permet de visualiser leur valeur au niveau provincial et, également, par circonscription électorale. L'institution prévoit produire des rapports, à une fréquence qui reste à être déterminée, afin de présenter ces données.

Toutes ces mesures de la qualité pourront être comparées et validées par des études de confirmation sous forme de sondage. D'ailleurs, des discussions ont été menées avec Élections Canada afin que le DGE puisse participer, comme cela a été le cas pour certaines provinces canadiennes en 2006 et en 2007, à la prochaine étude de confirmation de la qualité de la liste électorale.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Objectif institutionnel 1.3

Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités de formation prévues			
OI	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.3	Cible : 100 % 138 %	Cible : 100 % 88 %	Cible : 100 % 100 %

Au début de l'année 2007-2008, 13 activités de formation ont été planifiées pour les diverses clientèles des volets provincial, municipal et scolaire. Parmi celles-là, 3 n'ont pu être réalisées soit en raison d'arrêt temporaire de développement des systèmes informatiques, soit à la demande de la clientèle visée. Toutefois, au cours de la même période, 8 activités de formation non prévues au départ se sont tenues. Voilà qui explique le dépassement de 38 % de la cible fixée en début d'année.

Par conséquent, au total, 18 activités de formation ont permis de rejoindre 1 495 participants. Et plus de 90 % d'entre eux se sont dits satisfaits, voire très satisfaits de la formation reçue.

Volet	Nombre d'activités	Contenu - = Activité prévue • = Activité non prévue
Provincial	6	Scrutin : <ul style="list-style-type: none">- Rencontre d'accueil;- Cours 1 et 2 aux nouveaux DS* et DAS**;- Rencontre rétrospective des élections générales du 26 mars 2007. Financement : <ul style="list-style-type: none">- Production des rapports de dépenses électorales;- Financement d'un parti politique;- Règles de financement et responsabilités des représentants officiels d'une instance de parti politique autorisé.

* Directeurs du scrutin

** Directeurs adjoints du scrutin

Volet	Nombre d'activités	Contenu - = Activité prévue • = Activité non prévue
Municipal	5	Scrutin : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une élection / Ville de Québec; • Organisation d'une élection / MRC du Haut-Saint-François. Financement : <ul style="list-style-type: none"> • Agents officiels; • Financement et contrôle des dépenses électorales. Division territoriale : <ul style="list-style-type: none"> - Greffiers et secrétaires-trésoriers.
Scolaire	5	Scrutin : <ul style="list-style-type: none"> - Présidents d'élection scolaire. Financement : <ul style="list-style-type: none"> - Financement des candidats et contrôle des dépenses électorales (pour directeurs généraux); • Financement et contrôle des dépenses électorales (pour candidats); • Vérification des rapports d'un candidat autorisé. Division territoriale : <ul style="list-style-type: none"> - Directeurs généraux des commissions scolaires.
International	2	<ul style="list-style-type: none"> • Cours sur l'observation électorale pour Mission leadership Québec (jeunes partant pour le Guatemala). • Présentation prémission pour une délégation québécoise de la Confédération parlementaire des Amériques.
Total	18	

L'essai de nouveaux moyens de formation

Soucieux de joindre le plus efficacement possible ses clientèles, le DGE a fait l'essai de nouveaux moyens technologiques dans ses activités de formation. Ainsi, deux projets pilotes ont permis de mesurer tant la pertinence d'utiliser de tels moyens que l'intérêt des clientèles à recevoir de la formation de cette façon. Le premier avait trait à la transmission de la formation par conférence Web, alors que le second concernait un module d'apprentissage en ligne.

Plan Stratégique 2005 - 2009

Dans les deux cas, les clientèles ciblées étaient du domaine scolaire, et il y était question des responsabilités du président d'élection et du directeur général de chaque commission scolaire au regard des règles en matière d'autorisation de candidat, de financement et de contrôle des dépenses électorales.

La conférence Web facilite assurément la participation de la clientèle en région sans exiger le déplacement des ressources; cependant, les conclusions du rapport montrent que ce moyen n'est pas le plus approprié. Par ailleurs, comme ce moyen de communication se fait à l'aide d'un lien Internet, des problèmes d'ordre technique peuvent survenir et empêcher ainsi le bon déroulement de la formation par conférence Web.

Un lauréat d'un prix d'excellence

En mai 2007, le responsable du Service des scrutins municipaux et scolaires au DGE, M. Pierre Tessier, s'est vu remettre le Prix d'excellence – catégorie Ambassadeur, décerné par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à un partenaire fidèle et précieux. Cette catégorie a été créée il y a maintenant six ans. M. Tessier est un collaborateur assidu de la COMAQ, notamment lors des journées de formation sur les élections et à l'occasion de bilans. Cela démontre bien l'engagement du DGE et de son personnel à répondre à l'objectif institutionnel 1.3.



M. Pierre Tessier en compagnie de M^{me} Manon Girard, présidente de la COMAQ

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

Objectif institutionnel 1.4

Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur : Réalisation des activités prévues dans le plan de recherche biennuel			
OI 1.4	Résultat 2007-2008 Cible : 5 activités 1 activité	Résultat 2006-2007 Cible : 3 activités 1 activité	Résultat 2005-2006 Cible : 4 activités 2 activités

Au cours de 2007-2008, un nouveau plan de recherche a été établi. D'une durée de deux ans, ce plan prévoit cinq activités qui se rattachent à l'objectif 1.4. Si toutes ont été amorcées, seule la première devait être terminée avant la fin de 2007.

La présente section décrit brièvement ces cinq activités et l'état d'avancement des travaux au 31 mars 2008. Elle donne aussi un aperçu des autres activités de recherche effectuées par l'institution au cours de l'année.

1. La production d'un avis au gouvernement sur la réforme du mode de scrutin

En décembre 2006, le gouvernement du Québec confiait au DGE le mandat d'analyser les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire et de lui fournir son avis, en précisant les effets des changements projetés, de même que leurs avantages et leurs inconvénients.

Neuf modalités ont ainsi été analysées : le type de compensation, le territoire de représentation, les critères numériques utilisés pour la délimitation des circonscriptions, les circonscriptions d'exception, le nombre de votes exercés par l'électeur, l'alternance hommes-femmes sur les listes de candidats, la double ou la simple candidature, les mesures financières incitatives pour faciliter la représentation des femmes et des minorités ethno-culturelles, les élections à date fixe. De sa propre initiative, le DGE a ajouté des éléments à cette liste en analysant la question du jour du scrutin et celle du nombre de députés à l'Assemblée nationale.

Plan Stratégique 2005 - 2009

Afin de réaliser des analyses neutres et impartiales ne pouvant prêter le flanc à une interprétation partisane, le DGE a mis au point un modèle théorique. Un comité d'experts, composé de deux politologues et d'un mathématicien, a validé les paramètres du modèle théorique. De plus, des simulations statistiques ont été effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à partir des paramètres établis.

Par ailleurs, le DGE a passé en revue le contenu des consultations qui ont suivi le dépôt de l'avant-projet de Loi électorale en 2004. Enfin, il a réalisé des recherches sur l'expérience internationale et scruté la littérature scientifique sur les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire.

Le rapport, intitulé *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire : le rapport du Directeur général des élections*, a été transmis au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques le 14 décembre 2007.

www.electionsquebec.qc.ca/fr/publications.asp



2. L'étude évaluative sur la satisfaction des électeurs et des administrateurs des installations d'hébergement

De nouvelles mesures inscrites à la Loi électorale en juin 2006 ont été mises en vigueur pour la première fois lors du scrutin de mars 2007 : le vote à domicile, la révision et le vote dans les installations d'hébergement ainsi que la révision itinérante en milieu rural ou semi-rural. Afin de connaître la satisfaction des électeurs et des administrateurs d'installations d'hébergement quant à ces nouvelles mesures, le DGE a établi, en 2007-2008, les objectifs d'une étude évaluative dont la première phase sera vraisemblablement réalisée à la suite des prochaines élections générales provinciales.

3. La participation électorale au Québec

En collaboration avec l'institution, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires mènera une étude sur la participation électorale au Québec. Le devis de recherche a été adopté par le DGE et le comité directeur de la Chaire en mars

2008. Un protocole d'entente portant sur la protection des renseignements personnels est en préparation et la recherche devrait commencer dès le premier trimestre de 2008-2009.

4. La place des tiers pendant une campagne électorale

Dans le domaine du financement et du contrôle des dépenses, une recherche permettant, d'une part, de réévaluer la place que pourraient prendre les tiers pendant une campagne électorale et, d'autre part, de proposer un canevas de dispositions législatives et administratives qui devraient dorénavant encadrer leur intervention pendant une période électorale a été entreprise à la fin de 2007-2008. En vue d'enrichir la recherche, une vérification de l'expérience étrangère en cette matière sera réalisée en 2008-2009.

5. La diffusion d'information partisane sur le Web

Toujours en ce qui a trait au financement et au contrôle des dépenses, il a aussi été jugé pertinent d'améliorer le cadre d'application et d'interprétation des règles actuelles de manière à préciser la position du DGE relativement à la diffusion d'information partisane sur le Web en période électorale. Ici encore, l'expérience étrangère permettra d'en savoir davantage quant à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en période électorale.

Cette étude et celle sur les tiers devraient être terminées à la fin de l'été 2008.

Les autres activités

— Tout au long de l'année, le DGE a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et des Régions afin d'aider ce dernier à réaliser l'étude d'opportunité des essais de nouveaux mécanismes de votation par les municipalités qui donne suite aux recommandations de l'institution contenues dans son rapport d'évaluation publié en octobre 2006.

— En février 2007, le Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, composé des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et du DGE, déposait son rapport au comité consultatif. La mise en œuvre de certaines recommandations contenues dans ce rapport ne nécessitant pas d'amendements législatifs, le DGE y a donné suite sans tarder. C'est ainsi que les modalités d'application liées à la sollicitation et à la perception des contributions ont été prévues et définies en 2007-2008.



Plan Stratégique 2005 - 2009

— La majorité des orientations du projet pilote de veille de recherche ont été fixées en 2007-2008. Le réseau des veilleurs s'est consolidé en cours d'année, alors que les tâches et la structure de travail ont été clarifiées. Dès que le portail technologique sera mis en ligne, l'institution bénéficiera d'une veille stratégique fonctionnelle.

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

Objectif institutionnel 1.5

Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur : Réalisation des activités préparatoires			
OI	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.5	Cible : aucune —	Cible : aucune —	Cible : aucune —

La réforme du mode de scrutin n'ayant pas été adoptée par l'Assemblée nationale, aucune activité portant sur sa mise en œuvre n'a été réalisée au cours de l'année 2007-2008.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Deuxième orientation stratégique

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Axe d'intervention

Un accès plus facile au vote

Objectif institutionnel 2.1

Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateur : Nombre de recommandations formulées			
OI 2.1	Résultat 2007-2008 Cible : aucune —	Résultat 2006-2007 Cible : aucune —	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —
Indicateur : Mise en œuvre des modifications prévues dans la Loi électorale			
OI 2.1	Résultat 2007-2008 Cible : 1 modification 1 modification	Résultat 2006-2007 Cible : 9 modifications 5 modifications	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —

En 2007-2008, le DGE a poursuivi l'opérationnalisation des mesures contenues dans la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi n° 22), adoptée en juin 2006. Après avoir implanté cinq des neuf mesures contenues dans cette loi en 2006-2007, l'institution a concerté ses actions afin de permettre, le plus rapidement possible, l'entrée en vigueur du vote au bureau du directeur du scrutin de la circonscription de l'électeur. Un protocole d'entente entre le DGE et les chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale a été signé, en novembre 2007, pour permettre l'application de cette mesure à l'occasion des prochaines élections, notamment lors des élections partielles prévues dans les circonscriptions électorales de Bourget et de Pointe-aux-Trembles¹.

¹ À la séance du 9 avril 2008, le député de Hull, M. Roch Cholette, a démissionné de son poste, ce qui a entraîné la tenue d'une troisième élection partielle.

Les travaux se poursuivent en vue de pouvoir implanter, dans les meilleurs délais, les autres mesures prévues dans la Loi électorale, c'est-à-dire :

- le vote au bureau du directeur du scrutin d'une autre circonscription électorale;
- la réception et le traitement des demandes de révision adressées par divers moyens (par courriel, par télécopieur ou par tout autre procédé électronique reproduisant la signature de la personne);
- la révision décloisonnée qui permettra de se présenter à n'importe quelle commission de révision de sa circonscription électorale, sans être obligé d'aller à celle qui est rattachée précisément à la section de vote de son domicile.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Deuxième orientation stratégique

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Axe d'intervention

Des citoyens bien informés et conscientisés

Objectif institutionnel 2.2

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateur : Mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation			
OI 2.2	Résultat 2007-2008 Cible : 2 programmes 2 programmes	Résultat 2006-2007 Cible : 3 programmes 3 programmes	Résultat 2005-2006 Cible : 3 programmes 3 programmes
	Indicateur : Élaboration d'un plan de relations publiques et mise en œuvre des activités prévues		
OI 2.2	Résultat 2007-2008 Cible : 1 plan + 10 activités 1 plan + 10 activités	Résultat 2006-2007 Cible : 1 plan + 10 activités 0 plan + 10 activités	Résultat 2005-2006 Cible : 1 plan + 10 activités 0 plan + 14 activités

La mise en œuvre de trois programmes

Lors de la préparation du Plan stratégique 2005-2009, il avait été prévu que trois programmes de promotion des valeurs démocratiques et de la participation des citoyens à la vie démocratique seraient mis en œuvre. Deux des trois programmes se sont poursuivis au cours de l'année 2007-2008 et ont connu, une fois de plus, un vif succès, comme en témoignent les résultats exposés ci-après.

Les programmes à réaliser cette année étaient donc, d'une part, la phase itinérante de l'exposition « Vox Populi » et, d'autre part, le nouveau programme « Cliquez pour moi! ».

1. Le programme d'éducation « Je vote au Québec »

Le programme d'éducation « Je vote au Québec » a pour objet d'informer les nouveaux arrivants sur le système politique et le système électoral québécois. Au cours de l'année, un nombre record de 37 sessions d'information ont été présentées par le DGE à des groupes de personnes immigrantes, principalement dans la région de Montréal; à noter que 33 sessions avaient été présentées en 2006-2007.

2. Le programme d'éducation « Le conseil d'élèves »

Implanté en 1991, ce programme a pour objet de sensibiliser les élèves au système électoral québécois et de leur proposer une démarche signifiante d'apprentissage de la démocratie au moyen de l'élection du conseil d'élèves. Les sessions offertes permettent aux élèves de développer leur leadership et leur capacité de travailler en équipe ainsi que de bien jouer leur rôle de représentant des élèves dans leur école.

Au total, 45 sessions sur les conseils d'élèves ont été tenues en 2007-2008 dans les écoles primaires et secondaires. Ce programme d'éducation est fort populaire et le nombre de demandes, qui viennent de la plupart des régions du Québec, augmente chaque année.

3. L'exposition « Vox Populi »

L'exposition « Vox Populi », qui aura rejoint environ 250 000 visiteurs au Musée de la civilisation d'octobre 2005 à avril 2007, est maintenant présentée au Musée québécois de la culture populaire à Trois Rivières, et ce, depuis le 13 février 2008. L'exposition se poursuivra là-bas jusqu'au 11 janvier 2009. De plus, « Vox Populi » donnera naissance, en septembre 2008, à un espace découverte : une unité mobile sillonnera les régions du Québec jusqu'en 2010 sous le nom de « Démocratie en route ». Cette nouvelle exposition s'adressera aux élèves du secondaire et du collégial.

4. Le programme d'éducation « Cliquez pour moi! »

Créé en partenariat avec le réseau de l'éducation, « Cliquez pour moi! » est un nouveau programme éducatif d'exercice de la démocratie qui se déroule entièrement sur le Web, de la conception de la proposition électorale de l'élève jusqu'au vote final. Il a pour objet de favoriser l'éveil à la citoyenneté en montrant aux jeunes qu'il est possible de participer à l'évolution de leur milieu en proposant des façons de l'améliorer... que ce soit à l'échelle de leur école, de leur municipalité, de tout le Québec ou même du monde. Ce programme a été lancé le 9 janvier 2008 et la sélection des propositions soumises par les élèves se fera au printemps 2008. Cette expérience fort prometteuse est une première pour le DGE et elle se répétera chaque année.

L'élaboration d'un plan de relations publiques

Le second indicateur prévoyait la réalisation d'un plan de relations publiques pour bien cibler les actions du DGE en vue de promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique. Le plan de relations publiques en question a été présenté au directeur général des élections en novembre 2007.

Près d'une centaine d'activités de relations publiques ont été réalisées au cours de l'année 2007-2008 dont l'entièreté de la programmation — soit une dizaine d'activités — ayant trait à la participation du DGE à des congrès et à des expositions.

— *Les relations de presse*

Divers événements ont amené le DGE sur la place publique en 2007-2008, ce qui a donné lieu à beaucoup d'activités de relations de presse. Parmi ces événements, on note les élections générales du 26 mars qui ont continué d'intéresser les médias bien après le 1^{er} avril 2007. L'élection partielle dans la circonscription électorale de Charlevoix, en septembre, a également été suivie par les journalistes, d'autant plus qu'elle coïncidait avec les élections partielles fédérales qui ont ramené à l'avant-scène le dossier du vote à visage découvert. En novembre, le DGE a rendu public, notamment, les rapports de dépenses électorales effectuées lors des élections générales et les rapports financiers annuels des différents partis politiques provinciaux.

En 2007, le DGE a également publié quelques rapports importants : celui sur l'enquête du juge à la retraite Bernard Grenier au sujet de certaines allégations contenues dans l'ouvrage *Les secrets d'Option Canada*, le rapport du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques et le volumineux rapport sur le mode de scrutin mixte compensatoire.

L'année 2007 a aussi été marquée par la tenue des élections générales scolaires, lesquelles ont attiré une certaine attention de la part des médias.

Les autres activités

D'autres activités de promotion et de sensibilisation aux valeurs démocratiques de la société québécoise ont été tenues au cours de l'année. À noter en particulier :

- la participation de l'institution à trois missions d'observation électorale, d'abord au Mali et au Togo, sous la responsabilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), puis au Guatemala, sous l'égide de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA);
- la participation de l'institution à une mission d'évaluation, en partenariat avec l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) et la Commission électorale indépendante de la République démocratique du Congo (RDC), afin d'apporter un appui technique à la mise en place d'une administration électorale et d'une liste électorale permanente, de même qu'à l'organisation matérielle de la commission électorale;
- la participation de l'institution :
 - à une mission d'experts électoraux en vue des élections présidentielles et législatives (Argentine);
 - à une conférence internationale sur le thème « Two Decades of Electoral Justice in Mexico » (Mexique);
 - à la proposition d'un plan de collaboration et à la familiarisation des intéressés avec le rôle des institutions en matière électorale (Espagne);
- l'accueil par l'institution de visiteurs étrangers (RDC, New South Wales (Australie)) venus se familiariser avec l'institution, le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Objectif institutionnel 3.1

Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

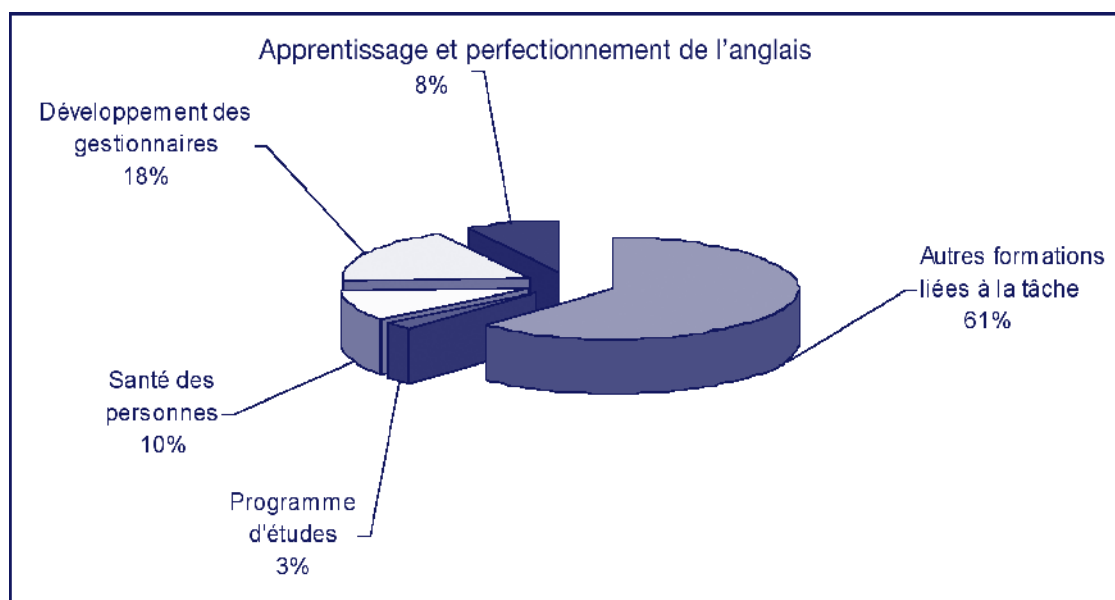
Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève			
OI 3.1	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : 100 % 100 %	Cible : 100 % 75 %	Cible : 100 % 75 %
Indicateur : Pourcentage d'employés ayant suivi des activités de formation liées à l'emploi			
OI 3.1	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : 75 % 80 %	Cible : 75 % 66 %	Cible : 75 % 95 %
Indicateur : Pourcentage de réalisation des moyens adoptés pour assurer la polyvalence du personnel			
OI 3.1	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : aucune —	Cible : 100 % 100 %	Cible : 100 % 100 %

Le plan de relève

L'implantation du plan de relève préparé en 2006-2007 pour toutes les catégories d'emploi, à l'exception de la gestion, a été faite au cours de l'année dans les directions considérées comme prioritaires par le comité de direction. Une démarche de gestion personnalisée a ainsi pu être élaborée et mise en œuvre précisément pour la Direction des services à la gestion et pour la Direction des opérations électorales.

La formation du personnel

Le développement des ressources humaines est un aspect qui revêt une grande importance au sein de l'institution. Afin de maintenir le haut niveau d'expertise de son personnel, le DGE a alloué la somme de 150 000 \$ au Plan de développement des ressources humaines en 2007-2008. Ce montant se répartit de la façon suivante :



En 2007-2008, ce sont 178 employés sur 223 qui ont suivi au moins un cours lié à l'exercice de leurs fonctions, soit un résultat supérieur de 5 % à la cible.

Cette année encore, les nouveaux membres du personnel d'encadrement nommés au DGE ont été automatiquement inscrits au Programme de formation à la gestion publique mis au point par le Centre québécois du leadership et diffusé par l'École nationale d'administration publique (ENAP).

La polyvalence du personnel

En matière de polyvalence du personnel, les deux moyens déterminés et retenus par l'institution s'étant concrétisés en 2006-2007, aucune activité n'a été prévue dans le plan d'action 2007-2008.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

Objectif institutionnel 3.2

Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur : Développement de 5 nouveaux systèmes en quatre ans			
OI 3.2	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : 5 systèmes 1 système	Cible : 5 systèmes 0 système	Cible : 5 systèmes 0 système

La cible de cet objectif institutionnel a été établie pour quatre ans. L'ampleur de la tâche combinée à la difficulté de maintenir et de recruter du personnel informatique a obligé le DGE à revoir son modèle de gouvernance dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Les efforts consentis devraient se traduire par des résultats à compter de la prochaine année.

Voici un bref aperçu des cinq systèmes dont la réalisation était initialement prévue dans le *Plan stratégique 2005-2009*.

I. Le système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP)

Les travaux en vue de doter l'institution d'un système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP) sont en cours.

Composé de cinq sous-systèmes, ce système d'information permettra d'administrer de façon optimale les données relatives à la gestion d'un scrutin. Une fois mis au point, il permettra, par exemple, d'administrer le territoire électoral et les endroits de gestion (notamment les bureaux des directeurs du scrutin), de faire le suivi du calendrier électoral, de la révision et de la production des listes électorales ainsi que de compiler et de recenser les résultats du vote.

Au cours de l'année, le directeur général des élections a insisté pour que les systèmes soient rapidement en mesure de gérer la réception et le traitement des demandes de révision ainsi que les votes spéciaux au bureau du directeur du scrutin d'une autre circonscription, deux mesures adoptées en juin 2006 mais qui ne sont pas encore en vigueur.

2. Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques provinciaux (AFP)

Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques provinciaux (AFP) doit permettre d'améliorer la gestion de l'information concernant les entités politiques autorisées au palier provincial et les entités référendaires (partis politiques, instances d'un parti, candidats indépendants, députés indépendants et comités nationaux) ainsi que de faciliter le suivi de l'historique des partis politiques autorisés. De plus, ce système informatisé facilitera la gestion relative à la vérification des rapports des dépenses électorales et des rapports financiers des entités politiques autorisées, de même que la vérification des contributions qui leur sont versées. Prévues pour 2007-2008, l'élaboration de ce système a été reportée en 2009.

3. Le système pour la direction des services à la gestion (DSG)

Le système DSG, conçu précisément pour les besoins de la Direction des services à la gestion (DSG), permet essentiellement le paiement de la rémunération du personnel électoral ainsi que le paiement des réservations et locations d'espace pour l'établissement d'endroits de gestion (par exemple, les bureaux des directeurs du scrutin). En remplaçant des applications informatiques désuètes ou inexistantes, ce système permettra au DGE d'assurer un traitement plus efficace des données de gestion.

4. Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ)

TERMINÉ

Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ) permet d'intégrer de façon cohérente et dynamique l'information de la base de données du fichier des territoires de la liste électorale permanente et celle qui est issue de la géobase gouvernementale d'adresses.

Ce système géomatique assure une gestion plus efficace et efficiente des données territoriales en facilitant, notamment, la production des listes électorales, la gestion des territoires électoraux et la préparation des cartes électorales.



Plan Stratégique 2005 - 2009

C'est en juin 2007 que s'est terminée la mise en œuvre de ce système, après 32 mois d'efforts soutenus.

5. Le système de gestion documentaire (SGD)

La modernisation des systèmes de gestion s'est poursuivie au Service de la gestion documentaire : d'abord, par la réalisation d'un projet pilote de numérisation sur support DVD qui, lorsque l'équipement approprié sera accessible sur une base permanente, s'avérera un moyen intéressant pour remplacer le microfilmage; ensuite, par la réalisation de la phase 1 du projet en matière de gestion intégrée des documents qui s'est déroulée selon les objectifs fixés.

Le Service de la gestion documentaire participe d'ailleurs étroitement avec la Bibliothèque et les Archives nationales du Québec ainsi qu'avec le Centre de services partagés du Québec à la mise au point d'une application, dans la philosophie du logiciel libre, pour l'enregistrement institutionnel des documents et des dossiers bureautiques.

Les autres activités

— Toutes les activités prévues pour l'implantation du système de stratégies d'affaires en gestion intégrée des ressources, mieux connu dans la fonction publique sous l'acronyme SAGIR, ont été réalisées au cours de l'année 2007-2008. Malgré les retards causés par la tenue d'élections générales, l'échéance pour l'implantation de SAGIR-SGR1 a été respectée. Ce premier module, qui sera opérationnel dès le 1^{er} avril 2008, comprend le système comptabilité (dépenses) et acquisitions du DGE. Les travaux se poursuivent maintenant pour l'implantation des autres modules de SAGIR.

— Une des priorités institutionnelles de l'année 2007-2008 était de mettre à niveau l'environnement technologique du DGE et de poursuivre la mise au point et l'implantation des nouveaux systèmes d'information essentiels à la réalisation des mandats. Sous cet angle, c'est mission accomplie en ce qui a trait à l'environnement technologique : en effet, l'ensemble des postes de travail (400) ont été remplacés en cours d'année. La mise en place d'une infrastructure de relève pour l'accès à distance des systèmes informatiques permet, de plus, à tous les utilisateurs de bénéficier d'un accès sécuritaire et élargi aux différents systèmes.

Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

Objectif institutionnel 3.3

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateur : Mise en place ou amélioration de 3 services en ligne en 4 ans			
OI 3.3	Résultat 2007-2008 Cible : 3 services s.o.	Résultat 2006-2007 Cible : 3 services 2 services	Résultat 2005-2006 Cible : 3 services 2 services
Indicateur : Taux de satisfaction de la clientèle			
OI 3.3	Résultat 2007-2008 Cible : 80 % 87,5 %	Résultat 2006-2007 Cible : 80 % 88,7 %	Résultat 2005-2006 Cible : 80 % 93,0 %

La mise en place et l'amélioration de services en ligne

La cible concernant la mise en place et l'amélioration de services en ligne ayant été atteinte l'an dernier, l'institution s'était donné pour 2007-2008 l'objectif de réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité d'offrir aux citoyens des services liés à la vérification de leur inscription sur la liste électorale permanente (LEP) en passant par le site Web. Or, l'analyse de l'information disponible exige une réévaluation du dossier puisqu'il est maintenant envisagé de concevoir une application Web pour répondre aux besoins prioritaires de l'institution en cette matière plutôt que de mener une analyse de faisabilité. C'est ainsi que la première phase de mise au point est inscrite au plan d'action de l'institution pour 2008-2009.

Bien que le secteur Web et multimédia ne se soit pas fixé d'objectif de services en ligne pour la présente année, il en a tout de même atteint plusieurs, dont une application destinée aux directeurs du scrutin leur permettant la collecte de coordonnées des préposées à la saisie des résultats et une application « Postulez en ligne » à l'intention des citoyens électeurs qui désirent soumettre leur candidature pour devenir membre du personnel électoral.



Plan Stratégique 2005 - 2009

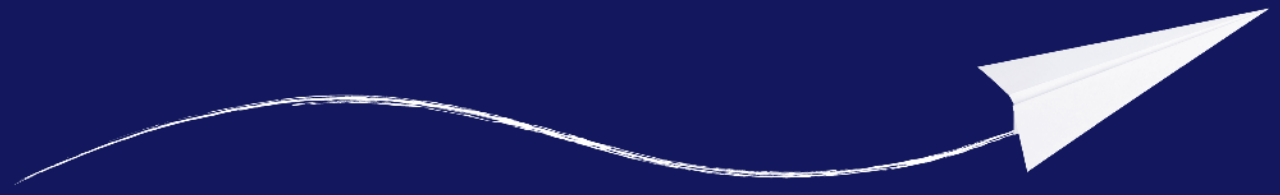
Un service en ligne mérite toutefois d'être souligné. En effet, au cours de l'année 2007-2008, les candidats autorisés pour les élections scolaires se sont vu offrir un nouvel outil facilitant la production de leurs rapports de dépenses électorales et leurs rapports financiers.

Cet outil, une application Web mise au point par le personnel du DGE, sous la supervision du Service du registre des entités politiques autorisées et services-conseils, permet à l'institution d'atteindre tous ses objectifs de convivialité, de performance et de sécurité. Mis en ligne le 1^{er} octobre 2007, l'outil en question était donc à la disposition des 1 376 candidats autorisés qui se sont présentés aux élections générales scolaires du 4 novembre dernier. Ainsi, moins d'un an après la mise en production de cet outil, déjà plus du tiers des candidats y ont eu recours, ce qui laisse entrevoir une utilisation accrue à l'occasion de prochains événements.

Le taux de satisfaction des utilisateurs du site Web

Chaque année, un sondage mené sur le site Web du DGE permet de mesurer le taux de satisfaction des usagers quant à la clarté et à la qualité de l'information contenue dans son site, à la facilité de navigation, à la qualité de l'aspect visuel ainsi qu'à l'efficacité des fonctions de téléchargement et d'impression.

En 2007-2008, le taux de satisfaction global exprimé par les utilisateurs se situe à 87,5 %, ce qui est fort appréciable. Néanmoins, la qualité du site Web et la qualité des services en ligne qui y sont offerts s'inscrivent dans un processus d'amélioration continu.



5 La Déclaration

de services aux citoyens

5.1 Les engagements

Adoptée par le DGE en avril 2005, la *Déclaration de services aux citoyens* fait état des engagements de ce dernier et témoigne de son souci d'offrir des services de qualité à sa clientèle.

Les cinq engagements contenus dans cette déclaration sont les suivants :

- un traitement impartial, juste et équitable;
- une réponse rapide et courtoise;
- une information de qualité;
- un accès facile aux services;
- la confidentialité des renseignements personnels.



www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/declaration_dge_fr_2009.pdf

■ 5.2 Les résultats au 31 mars 2008

De manière à soutenir ses actions en matière de prestation de services, le DGE adopte chaque année un plan d'action. L'institution y précise les aspects dont elle tiendra compte afin d'apporter des améliorations, le cas échéant.

La présente section expose les résultats obtenus quant aux objectifs d'amélioration fixés pour l'année 2007-2008 ainsi que ceux qui proviennent d'une étude sur la satisfaction de la clientèle réalisée annuellement par le Centre de renseignements du DGE.

Une réponse rapide et courtoise —

Les délais de réponse

Services téléphoniques	Résultat	Résultat	Résultat
	2007 2008	2006 2007	2005 2006
Temps d'attente maximal avant de parler à un préposé Cible : 92 % de réponses dans un délai de 2 minutes ou moins	97,0 %	96,7 %	96,7 %
Délai de réponse après avoir laissé un message Cible : 92 % de réponses le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 %	100 %	100 %

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le personnel du Centre de renseignements a répondu à 46 612 demandes de renseignements téléphoniques. De ce nombre, 40 669 citoyens (97,00 %) ont obtenu une réponse dans un délai inférieur à 2 minutes. Seulement 420 (0,90 %) personnes qui ont composé le numéro de téléphone du Centre de renseignements ont entendu une tonalité d'occupation, alors que 2 101 citoyens (4,51 %) ont raccroché après un délai d'attente moyen de 30,5 secondes.

À ce sujet, selon les normes généralement reconnues en matière de renseignements téléphoniques, il est permis de croire que les citoyens qui ont raccroché ont finalement réussi à parler à un préposé aux renseignements pour obtenir l'information recherchée. En effet, dans la grande majorité des cas, les citoyens préfèrent recomposer le numéro de téléphone du Centre de renseignements jusqu'à ce qu'ils obtiennent une réponse plutôt qu'attendre qu'un préposé se libère.

Comme la plupart des ministères et des organismes, le DGE dispose d'un système de réponse vocale interactive qui permet aux citoyens d'obtenir des réponses préenregistrées à leurs questions, plus particulièrement en l'absence de préposés en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Pendant l'année, 11 186 personnes ont accédé à ce système. Ainsi, les préposés aux renseignements ont assuré le suivi de 1 696 messages laissés sur la boîte vocale du Centre de renseignements alors que les bureaux du DGE étaient fermés.

Courrier	Résultat 2007 2008	Résultat 2006 2007	Résultat 2005 2006
Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur Cible : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	94 %	87 %	87 %
Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique Cible : 92 % des accusés de réception envoyés le jour même ou le jour ouvrable suivant	99 %	98 %	79 %*
Cible : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	94 %	95 %	95 %*

* Ces données étaient issues du Secrétariat général seulement.

Cette année, l'ensemble des directions de l'institution a reçu 4 999 lettres. Près de 95 % de ces lettres ont été traitées par le Service du registre des partis politiques. Le délai moyen de réponse aux lettres a été de 9,84 jours puisque 289 réponses (6 %) ont été envoyées dans un délai de plus de 10 jours ouvrables, notamment en raison des recherches qu'elles ont suscitées.

Les délais de réponse aux lettres transmises par courrier électronique ont été respectés dans 94 % des cas. Par ailleurs, le Centre de renseignements a traité 3 908 demandes reçues par courriel. De ce nombre, seulement 3 ont obtenu une réponse dans un délai de 48 heures ou plus.

Accueil au comptoir	Résultat 2007 2008	Résultat 2006 2007	Résultat 2005 2006
Délai d'attente maximal Cible : 92 % des citoyens accueillis dans un délai de 5 minutes ou moins	100 %	100 %	100 %

Au total, 53 personnes ont été accueillies au comptoir du Centre de renseignements au cours de l'année. Sans exception, chacune d'elles a été accueillie dans un délai de 5 minutes ou moins. Voilà une qualité de service que le DGE entend maintenir.

Demandes d'accès à l'information	Résultat 2007 2008	Résultat 2006 2007	Résultat 2005 2006
Délai pour obtenir une réponse à une demande d'accès			
Cible : réponse dans un délai de 20 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %

Ce volet est traité plus en détail à la section 2 du chapitre 6.

Une réponse rapide et courtoise et une information de qualité — Les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle

Une fois de plus cette année, le Centre de renseignements a mené une étude auprès de citoyens qui ont communiqué avec lui, par courriel et par téléphone, afin de vérifier leur satisfaction en ce qui a trait, dans un premier temps, à l'accès aux services et à la courtoisie du personnel et, dans un second temps, à la qualité de l'information reçue au Centre de renseignements et au Service de la gestion documentaire.

Au troisième trimestre de l'année 2007-2008, 173 personnes ont accepté de participer à cette étude. La compilation des données révèle un taux moyen de satisfaction de 98 % des répondants. Ce résultat dépasse non seulement l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens, mais aussi le résultat obtenu en 2006-2007 (97 %).

Le tableau suivant présente les résultats obtenus et quelques données comparatives.

Indicateur	Cible	Résultat 2007 2008	Résultat 2006 2007	Résultat 2005 2006
Taux de satisfaction des répondants quant à la courtoisie du personnel	90 %	99,0 %	96,0 %	97,0 %
Taux de satisfaction des répondants quant à la qualité de l'information	90 %	97,0 %	95,5 %	95,0 %
Taux d'abandon des appels mis en attente	Moins de 5 %	4,5 %	7,7 %	4,9 %
Taux des appels rejetés faute de lignes disponibles	Moins de 5 %	0,9 %	0,0 %	0,2 %

Un accès facile aux services

En 2007-2008, le DGE souhaitait analyser la liste des documents pouvant être diffusés sur le site Web afin d'accroître l'accessibilité à ses services et à ses documents par l'entremise de la nouvelle section « Accès à l'information ».

Devant l'imminence de l'entrée en vigueur du Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels, règlement qui viendra influencer sur le choix et la manière de diffuser les documents sur le site Web d'un organisme, il a été jugé opportun de reporter cette analyse en 2008-2009.

Le traitement des plaintes de service

L'analyse des plaintes et des commentaires reçus constitue une source d'information de première importance qui permet à l'institution de juger de la qualité des services offerts et d'améliorer sa prestation de services. À la suite des élections générales provinciales, certaines adaptations mineures ont été faites à la Politique de traitement des plaintes, et ce, pour assurer un suivi encore plus rapide et, le cas échéant, apporter des correctifs immédiats aux problèmes énoncés par les citoyens.

Au cours de l'année, le DGE a reçu neuf plaintes relativement à sa prestation de services. Comme le prévoit la *Déclaration de services aux citoyens*, ces plaintes ont toutes été traitées à l'intérieur d'un délai de 20 jours, plus précisément dans un délai moyen de 6 jours.

Le tableau suivant indique le nombre de plaintes de service reçues par sujet.

Plaintes reçues par sujet*	
Durant l'événement	
Élections générales : mars 2007 (5)	
Élection partielle : septembre 2007 (1)	
Élections scolaires : novembre 2007 (0)	
- Déroulement du vote	4
- Publicité et information transmise	2
TOTAL :	6
Hors événement	
Directeur général des élections	
- Protection des renseignements personnels	1
- Information incomplète lors d'une assignation devant le tribunal	1
- Couleur du logo	1
TOTAL :	3

* Plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.



6 L'application

de lois et de politiques

■ 6.1 La surveillance et l'application des lois

6.1.1 La vérification des rapports produits par les entités politiques

En vertu des législations électorales, le DGE a le devoir de vérifier si les partis, les instances d'un parti, les députés indépendants et les candidats de même que leurs représentants ou agents officiels se conforment aux dispositions de la loi en ce qui a trait au financement et au contrôle des dépenses électorales. À cet égard, chaque année, il reçoit, examine et vérifie, le cas échéant, les rapports financiers et, à la suite d'élections, les rapports de dépenses électorales qui lui sont transmis. Les rapports financiers des partis politiques provinciaux font tous l'objet d'une vérification financière par des vérificateurs externes et indépendants alors que ceux qui proviennent des partis municipaux sont vérifiés quand les recettes excèdent 5 000 \$. Les rapports financiers des instances d'un parti politique, les rapports de dépenses électorales de même que les rapports financiers des candidats et députés indépendants, quant à eux, ne font pas l'objet d'une vérification financière par des vérificateurs externes. En cette matière, c'est le DGE qui doit agir, en quelque sorte, à titre de vérificateur externe. Au-delà des vérifications financières, le DGE effectue différentes vérifications de conformité pour s'assurer du respect des règles prévues à la loi.

Au regard des élections scolaires de 2007, 1 376 candidats autorisés devaient produire un rapport de dépenses électorales et un rapport financier. De ceux-ci, 244 candidats devaient aussi produire un rapport financier additionnel. La vérification de ces rapports a été effectuée par les directeurs généraux des commissions scolaires, sous la supervision et l'autorité de la Direction du financement des partis politiques (DFPP). Le travail de ces directeurs a été révisé par la DFPP dans 32 % des commissions scolaires, ce qui représente 28 % de l'ensemble des dossiers. Pour d'autres commissions scolaires, une validation du travail des directeurs a été faite à distance. Il faut savoir que la DFPP effectue le même genre d'intervention au regard de chacune des élections partielles municipales.

Concernant le volet provincial, la DFPP doit procéder à l'examen des quelque 500 rapports financiers produits chaque année par les instances des partis politiques. Par ailleurs, l'objectif de vérifier annuellement 10 % des rapports financiers des instances doit être augmenté de manière à tendre vers un taux de 20 %. Dans le contexte des travaux du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, les membres des partis politiques étaient unanimement d'accord pour renforcer l'application de cette mesure, issue du Plan d'action 2003-2006 en matière de financement politique.

Par ces opérations de vérification, le DGE s'assure que les entités politiques se conforment aux diverses dispositions régissant le financement politique. Lorsque ce n'est pas le cas, un dossier peut être remis à la Direction des affaires juridiques pour enquête et poursuite, le cas échéant.

6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En outre, le directeur général des élections ou une personne qu'il autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Le directeur général des élections décide généralement de procéder ainsi lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à la loi, que la qualité de la preuve justifie le dépôt d'une poursuite et que la cause revêt un caractère d'exemplarité. L'ensemble de ces éléments permet au directeur général des élections de veiller au respect des dispositions de ces lois.

6.1.3 La Loi électorale

Le volet « scrutins »²

Les 252 dossiers en suspens lors de la rédaction du *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, tous liés aux élections générales du 26 mars 2007, sont fermés. Parmi ceux-ci, 2 dossiers ont donné lieu à 5 poursuites.

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, il y a eu ouverture de 89 nouveaux dossiers relative-ment à de présumées irrégularités survenues lors des dernières élections générales. Au 31 mars 2008, tous ces dossiers sont fermés et aucun n'a donné lieu à une poursuite.

² L'annexe 1 comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale, pour les volets « scrutins » et « financement », en 2007-2008.

Le volet « financement »³

Le rapport annuel 2006-2007 faisait mention de 4 dossiers laissés en suspens liés aux élections générales du 14 avril 2003. Parmi ceux-ci, 2 dossiers ont été fermés en 2007-2008. Par ailleurs, 18 poursuites étaient toujours devant les tribunaux. Au 31 mars 2008, 2 de ces poursuites ont connu leur dénouement :

- un constat pour « avoir produit, à l'appui de son rapport de dépenses électorales, une pièce justificative fautive ou falsifiée » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 000 \$;
- un constat pour « avoir versé une contribution sans avoir la qualité d'électeur » : un retrait.

Les 16 autres poursuites font l'objet d'une contestation au niveau constitutionnel et sont toujours devant les tribunaux.

Dans son rapport annuel 2006-2007, le DGE faisait aussi mention de 60 autres dossiers laissés en suspens, ces derniers étant liés aux élections générales du 26 mars 2007. Au total, 58 dossiers sont fermés dont 5 qui ont donné lieu à une poursuite. Parmi les 2 dossiers toujours ouverts, un seul fait présentement l'objet d'une poursuite.

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le DGE a ouvert 15 dossiers relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au 31 mars 2008, on compte 8 dossiers fermés dont un qui a donné lieu à une poursuite. Parmi les 7 dossiers toujours ouverts, un seul fait présentement l'objet d'une poursuite.

6.1.4 La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le volet « scrutins »

Des 10 dossiers laissés en suspens dans son rapport annuel 2006-2007, le DGE en a fermé 9 en cours d'année. Il y avait, de plus, 6 poursuites qui n'étaient pas terminées. Or, au 31 mars 2008, 5 d'entre elles ont connu leur dénouement :

- un constat pour « avoir déclaré fausement que des signatures d'appui à sa candidature ont été apposées en sa présence » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- deux constats pour « avoir effectué du travail de nature partisane alors qu'il était fonctionnaire ou employé de la municipalité » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 000 \$ et un retrait;

³ *Ibid.*

- un constat pour « avoir posé sa candidature à un poste de membre du conseil de la municipalité en sachant qu'il n'était pas éligible » : un jugement d'acquiescement;
- un constat pour « avoir fait de la publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$.

Au cours de l'année 2007-2008, le DGE a ouvert 7 dossiers relativement à de présumées infractions lors de signatures de registres ou d'élections partielles municipales. Ces dossiers portaient, entre autres, sur de la publicité sur les lieux d'un bureau de vote ou d'un registre, sur l'ouverture et l'organisation entourant la tenue d'un registre ainsi que sur l'utilisation de la liste électorale. Au 31 mars 2008, on compte 4 dossiers fermés. Ceux-ci n'ont donné lieu à aucune poursuite.

Le volet « financement »⁴

Des 27 dossiers laissés en suspens dans son rapport annuel 2006-2007 et provenant d'exercices antérieurs, le DGE en a fermé 24. Parmi ces dossiers, 20 poursuites étaient toujours devant les tribunaux en 2007-2008. Au 31 mars 2008, un total de 15 poursuites ont connu leur dénouement :

- trois constats pour « avoir fait ou autorisé une dépense électorale sans être agent officiel » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$ et deux acquiescements;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport financier de fermeture » : un retrait;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport financier et de dépenses électorales d'un candidat indépendant » : un retrait;
- deux constats pour « avoir fait ou autorisé des dépenses électorales dépassant le maximum permis » : deux plaidoyers de culpabilité et une amende de 1 000 \$ pour chacun;
- un constat pour « avoir contracté un emprunt auprès d'un électeur ou obtenu de lui un cautionnement en sachant que l'acte de l'électeur avait pour effet de lui faire dépasser le maximum prévu » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir consenti un prêt ou contracté un cautionnement visant à garantir un prêt à un parti en sachant que tel acte avait pour effet de lui faire dépasser le maximum prévu » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;
- deux constats pour « avoir permis, en sa qualité de candidat ou chef de parti, qu'une dépense électorale soit faite ou acquittée autrement que de la façon permise » : un jugement de culpabilité et un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 000 \$ pour chacun;

⁴ L'annexe 1 comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, volet « financement », en 2007-2008.

- deux constats pour « avoir transmis un rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclamations » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$ et un retrait;
- un constat pour « avoir omis de remettre au trésorier de la municipalité une somme d'argent correspondant à l'excédent de 20 % du total des contributions recueillies » : un retrait;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport financier du parti » : un retrait.

Au cours de l'année 2007-2008, une autre poursuite a été intentée dans ces dossiers.

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le DGE a ouvert 54 dossiers relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au 31 mars 2008, il avait fermé 37 dossiers qui ont donné lieu à 9 poursuites. Parmi les dossiers ouverts, 5 d'entre eux font présentement l'objet de 7 poursuites.

6.1.5 La Loi sur les élections scolaires

Le volet « scrutins »⁵

À l'occasion des élections scolaires du 4 novembre 2007, le DGE a ouvert 24 dossiers concernant de présumées irrégularités entourant la tenue du scrutin. Au 31 mars 2008, on en compte 17 qui sont fermés et qui n'ont donné lieu à aucune poursuite.

Le volet « financement »⁶

Le dossier laissé en suspens, et dont le DGE faisait mention dans son rapport annuel 2006-2007, a été fermé au cours du présent exercice. Ce dossier faisait l'objet d'une poursuite à l'effet « d'avoir utilisé d'autres sommes que celles recueillies conformément au chapitre XI de la Loi sur les élections scolaires, pour rembourser un prêt ». Le contrevenant a plaidé coupable et a été condamné à payer une amende de 1 000 \$.

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le DGE a ouvert 43 dossiers relativement à de présumées infractions à la loi lors des élections scolaires du 4 novembre 2007. Au 31 mars 2008, il avait fermé 33 dossiers qui n'avaient donné lieu à aucune poursuite.

⁵ L'annexe 1 comprend la répartition par sujets des dossiers au regard de la Loi sur les élections scolaires.

⁶ *Ibid.*

6.1.6 Les affaires judiciaires

Le mode de scrutin

Le 25 mars 2004, une requête en jugement déclaratoire était signifiée au DGE et au Procureur général du Québec pour déclarer inopérante la Loi électorale au motif que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour contreviendrait aux dispositions des chartes canadienne et québécoise.

À l'automne 2005, une requête en irrecevabilité présentée par le Procureur général du Québec devant la Cour supérieure était rejetée. En janvier 2006, le Procureur général du Québec présentait une requête pour permission d'en appeler à la Cour d'appel du Québec. Cette demande a été rejetée.

Les 14 et 18 décembre 2006, le Procureur général du Québec et le DGE ont produit leur déclaration de dossier complet. L'audition aura lieu du 1^{er} au 9 décembre 2008.

Les listes référendaires

À la suite des scrutins référendaires qui se sont tenus conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, 2 des 3 poursuites judiciaires intentées pour contester les résultats des scrutins au motif que les listes référendaires utilisées comportaient le nom de personnes qui n'avaient pas la qualité de « personne habile à voter » sont toujours en cours au 31 mars 2008. Ces poursuites visent les secteurs de L'Île-Bizard de la Ville de Montréal et de Masson-Angers de la Ville de Gatineau.

Pour ce qui est du secteur de L'Île-Bizard, l'audition devant le juge Jacques A. Léger, de la Cour supérieure, s'est tenue les 29 et 31 octobre 2007 et la cause a été prise en délibéré. En ce qui a trait au secteur de Masson-Angers, l'audition devant la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, s'est déroulée du 18 au 21 février 2008 et le dossier a aussi été pris en délibéré. Le DGE est dans l'attente d'une décision dans ces deux cas.

La Ville de Saint-Constant

Le 30 mars 2006, une requête en annulation de l'élection du maire et de six conseillers municipaux élus, lors du scrutin du 6 novembre 2005 tenu à Saint-Constant, était signifiée au DGE, mis en cause dans cette procédure. Le motif invoqué pour demander l'annulation de l'élection était le dépassement du montant limite de dépenses électorales permises de près de 48 % par le parti politique sous la bannière duquel les défendeurs ont été élus.

L'audition de la requête en annulation de l'élection a duré douze jours, s'échelonnant sur une période d'environ un mois, à compter du 26 mars 2007, au palais de justice de Longueuil. Le 21 septembre 2007, un jugement était rendu par le juge Gilles Mercure, de la Cour supérieure, déclarant nulle l'élection au poste de maire ainsi qu'au poste de cinq conseillers. Cette décision n'a pas été portée en appel.

La Ville de Mirabel

Le 14 mars 2007, une requête introductive d'instance en mandamus était signifiée par le DGE à la Ville de Mirabel ainsi qu'à son trésorier pour demander au tribunal d'ordonner à ce dernier de remplir ses obligations légales et de procéder au remboursement des dépenses électorales d'un candidat à la mairie et à la Ville de Mirabel de ne pas entraver le travail de son trésorier. Les 31 octobre et 13 novembre 2007, la Ville de Mirabel et le trésorier ont produit leur déclaration de dossier complet. Une date d'audition doit être fixée le 9 juin 2008.

Les autres plaintes pénales

Dans 17 dossiers de plaintes pénales, soit des poursuites intentées par le DGE contre la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et des syndicats affiliés, contre le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec et contre Médias transcontinental inc., le Procureur général du Québec a dû intervenir pour défendre les dispositions de la Loi électorale ou de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui étaient contestées par ces défendeurs en s'appuyant sur la Charte canadienne et la Charte québécoise.

L'audition des 16 dossiers concernant la fédération et les syndicats a débuté le 1^{er} mai 2007 et doit se poursuivre les 12, 13 et 14 novembre ainsi que les 15 et 16 décembre 2008.

Dans le dossier de Médias transcontinental inc., l'audition de l'aspect constitutionnel s'est tenue le 24 octobre 2007. Le jugement doit être rendu le 5 septembre 2008.

■ 6.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents

6.2.1 Les renseignements personnels

Le DGE est toujours soucieux de protéger les renseignements personnels qu'il détient. À cet égard, il poursuit ses efforts de sensibilisation liés à la protection des renseignements personnels et à l'accès à l'information auprès de son personnel.

Des sessions de formation adaptées aux réalités de l'institution sont offertes systématiquement aux nouveaux employés ainsi qu'aux nouveaux directeurs du scrutin. De même, les employés qui obtiennent un accès à la liste électorale permanente signent un formulaire d'engagement à la confidentialité et à la discrétion. D'ailleurs, ce formulaire a été complètement révisé pour ajouter aux deux principes indiqués celui de la sécurité de l'information. Il sera officialisé au cours de l'automne 2008 à l'occasion de la Semaine de la sécurité gouvernementale.

6.2.2 Les documents

En 2007-2008, l'institution a poursuivi ses actions afin d'informer les citoyens et de leur faciliter l'accès à l'information, principalement par l'intermédiaire de son site Web et par la qualité des services offerts par ses préposés aux renseignements. À la suite de certains commentaires reçus d'internautes, la section du site Web concernant l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a été bonifiée.

La section consacrée à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels a été consultée respectivement par 8 516 et 2 286 internautes.

À cet égard, le DGE devance le règlement qui obligera notamment les ministères et organismes à ouvrir une section spéciale sur leur site Web quant à l'accès et à la protection des renseignements personnels.

Quant aux demandes d'accès traitées par la responsable de l'accès en 2007-2008, le tableau qui suit en présente la répartition.

Répartition des demandes	Demandes d'accès : documents	Demandes d'accès : renseignements personnels	Total
Nombre de demandes reçues	58	28	86
Nombre de demandes acceptées (renseignements personnels masqués)	51	21	72
Nombre de demandes acceptées partiellement	4	-	4
Nombre de demandes refusées	2	7	9
Nombre de demandes retirées	1	-	1
Délai moyen			9,47 jours

■ 6.3 L'égalité en emploi

Le DGE maintient ses pratiques de gestion pour intégrer le programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique.

Au 31 mars 2008, l'institution compte 223 personnes de statut permanent et occasionnel nommées conformément à la Loi sur la fonction publique. À ce nombre s'ajoutent 34 personnes de statut temporaire engagées en vertu de la Loi électorale. Le tableau qui suit donne le portrait de la répartition de l'effectif permanent entre les diverses catégories et le nombre de nominations conformément au Programme d'accès à l'égalité.

6.3.1 La reddition de comptes en matière d'accès à l'égalité en emploi

1. Renseignements généraux

2. Données globales

L'embauche totale au cours de la période 2007-2008

	RÉGULIERS ⁷	OCCASIONNELS/ TEMPORAIRES ⁸	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	16	24	8	4

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2008

Effectif total (personnes)	204
----------------------------	-----

3. Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles 2007-2008

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2007-2008	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2007-2008					TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI ⁹
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	
Réguliers	16	1		2	1	4	25 %
Occasionnels/ Temporaires	24	2				2	8 %
Étudiants	8	2				2	25 %
Stagiaires	4	0				0	0%

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
2005-2006	16,7 %	31,3 %	26,7 %	-
2006-2007	25,0 %	12,5 %	-	-
2007-2008	25 %	8 %	25 %	0 %

⁷ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

⁸ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

⁹ Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale 2007-2008 dans le statut d'emploi.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2006		2007		2008	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	4	2,2 %	5	2,8 %	5	2,45 %
Autochtones	1	0,5 %	1	0,6 %	3	1,47 %
Anglophones	1	0,5 %	1	0,6 %	1	0,49 %
Personnes handicapées	1	0,5 %	1	0,6 %	3	1,47 %

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2008

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹⁰		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	1	5	4	4,40	-	-	-	-	-	-	-	-	5	2,45
Autochtones	-	-	1	1,10	1	1,96	1	2,50	-	-	-	-	3	1,47
Anglophones	-	-	-	-	-	-	1	2,50	-	-	-	-	1	0,49
Personnes handicapées	-	-	2	2,20	-	-	1	2,50	-	-	-	-	3	1,47

4. Femmes

Taux d'embauche des femmes 2007-2008

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	5	16	3	1	25
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2007-2008	31,25 %	66,67 %	37,50 %	25,00 %	48,08 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2008

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹¹	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	21*	91	51	40	-	1	204
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	8	41	25	37	-	0	111
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	38,00 %	45,05 %	49,02 %	92,50 %	-	0 %	54,41 %

¹⁰ Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

¹¹ Idem.

* Comprend une personne hors cadre.

6.3.2 Les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées

L'embauche¹²

Comme tous les ministères et les organismes de la fonction publique québécoise, le DGE a un objectif d'embauche de 25 % à atteindre pour l'ensemble des groupes cibles. Ces derniers sont les communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. En 2007-2008, le DGE a engagé un membre issu d'une communauté culturelle, deux autochtones et une personne handicapée, ce qui représente 25 % de l'embauche du personnel permanent pour l'année. Il a aussi engagé deux personnes — un poste à statut occasionnel, l'autre à statut temporaire — issues de communautés culturelles, ce qui représente respectivement 8 % du personnel embauché dans ces statuts.

Les résultats comparatifs¹³

Ce tableau démontre que le taux d'embauche global des groupes cibles, fixé à 25 %, a été respecté en ce qui a trait à l'embauche du personnel permanent. Il est cependant à la baisse en ce qui concerne l'embauche d'occasionnels issus des groupes cibles.

La représentativité¹⁴

L'objectif d'embauche de 25 % devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 9 % du personnel permanent pour les membres issus de communautés culturelles, y compris les autochtones et les anglophones.

Dans un même ordre d'idées, l'objectif d'embauche de personnes handicapées devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 2 % parmi le personnel permanent.

6.3.3 Les femmes

L'embauche¹⁵

En 2007-2008, le DGE a engagé 5 employées permanentes, 16 occasionnelles et temporaires, 3 étudiantes et 1 stagiaire, ce qui représente respectivement 31 %, 66 %, 37 % et 25 % du personnel embauché pour chacun de ces statuts.

¹² Voir le premier tableau de la section 3 du formulaire de reddition de comptes aux pages précédentes.

¹³ Voir le deuxième tableau de la section 3 du formulaire de reddition de comptes aux pages précédentes.

¹⁴ Voir le troisième tableau de la section 3 du formulaire de reddition de comptes aux pages précédentes.

¹⁵ Voir le premier tableau de la section 4 du formulaire de reddition de comptes aux pages précédentes.

La représentativité¹⁶

Il est intéressant de noter la représentativité des femmes par catégorie d'emplois. Ainsi, elles représentent 38 % du personnel d'encadrement, 45 % du personnel professionnel, 49 % du personnel technicien assimilé et 92 % du personnel de bureau, pour un total de 54 %.

6.4 La Politique linguistique

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la Charte de la langue française, le DGE a adopté, en juin 1999, une politique linguistique qui s'en inspire largement.

Cette politique a été préparée dans le respect de la mission du DGE, qui consiste à assurer le plein exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices du Québec, de même que le droit de soumettre sa candidature. Les règles qui y sont édictées guident les activités du personnel en matière linguistique pour tous les types de documents et de communications provenant de l'institution.

En règle générale, la Politique linguistique du DGE respecte la Charte de la langue française. La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications sont donc appliquées dans leur ensemble.

Toutefois, à l'occasion d'élections, des mesures linguistiques particulières sont adoptées pour permettre l'exercice des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, compte tenu des courts délais du calendrier électoral et du devoir d'information envers chaque électeur ou électrice s'exprimant dans une autre langue que le français.

En outre, comme cela est prévu dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications, le DGE a déposé au ministère des Services gouvernementaux son rapport annuel de francisation des technologies de l'information et des communications.

¹⁶ Voir le second tableau de la section 4 du formulaire de reddition de comptes aux pages précédentes.

■ 6.5 La Politique de santé des personnes au travail

Un milieu de vie de qualité

Le DGE a la santé des personnes à cœur. Le Service des ressources humaines multiplie donc les moyens afin que son personnel développe et maintienne une bonne santé physique et psychologique. Conformément à la Politique de la santé des personnes, et ce, pour une troisième année consécutive, un passeport santé a été élaboré. Cette année, c'est sous forme électronique qu'il a été présenté à tout le personnel. La programmation se voulait une occasion d'explorer de nouvelles activités, de découvrir de nouvelles façons de faire, d'approfondir les connaissances et d'aller plus loin dans la recherche de saines habitudes de vie. Plus de dix activités différentes ont été offertes, dont plusieurs ont été choisies à partir de suggestions reçues des membres du personnel de l'institution.

■ 6.6 Le développement durable

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la Loi sur le développement durable, le DGE a tout de même implanté, au fil des ans, des actions qui concrétisent directement certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. C'est le cas, entre autres, des mesures de gestion environnementale (recyclage du papier dans toutes les directions; recyclage du plastique, des cannettes et du verre, à la cafétéria) et de la politique d'acquisitions écoresponsables déjà bien en place.

En 2007-2008, trois nouveaux gestes de consommation responsable ont été implantés pour éviter le gaspillage et optimiser l'utilisation des ressources dans l'environnement du DGE : la disparition des verres à café en styromousse, la disparition des sachets de sucre au profit d'une distributrice murale et les sacs d'épicerie en tissu mis à la disposition des employés qui vont se chercher un goûter, le midi, dans les commerces environnants.



7 Les recommandations

■ 7.1 Les préposés à la liste électorale (PALE)

Constat

En 2001, la Loi électorale a été modifiée pour introduire deux nouveaux membres du personnel électoral, à savoir les préposés à la liste électorale (PALE). Leur fonction consiste à recueillir les renseignements concernant les personnes qui ont voté afin de les transmettre, selon une fréquence préétablie, aux représentants des candidats. Ces deux nouvelles personnes viennent doubler le personnel électoral requis à un bureau de vote. Elles doivent être recommandées par les candidats des partis politiques qui se sont classés premier et deuxième lors de la dernière élection. Il appartient cependant aux directeurs du scrutin d'assumer toutes les tâches liées au recrutement (assignation, refus d'agir, désistements, etc.) et à la formation de ce personnel, souvent jusqu'à la veille du jour du scrutin.

Depuis cette date, et de façon encore plus marquée lors des élections générales de mars 2007, le DGE et les partis politiques ne parviennent pas à pourvoir à tous les postes de PALE. C'est pourquoi, dans son rapport annuel 2006-2007, le DGE proposait que le travail du PALE soit confié à une seule personne.

Or, des élections partielles se sont tenues dans les circonscriptions électorales de Bourget, de Hull et de Pointe-aux-Trembles le 12 mai 2008. Lors de ces élections, le DGE et les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont signé une entente, conformément à l'article 489 de la Loi électorale, visant à nommer un seul PALE par bureau de vote. Malgré cela et en dépit de tous les efforts déployés par les partis politiques et les directeurs du scrutin, tous les postes de PALE n'ont pu être pourvus. En effet, aucun poste de PALE n'a été pourvu dans la circonscription électorale de Hull pour laquelle, notamment, une décision spéciale a dû être prise en vue de confier le travail du PALE au scrutateur et au secrétaire du bureau de vote. Dans la circonscription électorale de Bourget, une dizaine de bureaux de vote ont aussi fonctionné sans PALE.

Les renseignements recueillis auprès de plusieurs secrétaires de bureau de vote qui ont eu à cumuler les deux fonctions permettent d'apprendre qu'il leur est facile, voire plus simple et avec un moins grand risque d'erreur, d'inscrire eux-mêmes l'information sur le formulaire que de la dicter à quelqu'un d'autre. Rappelons que, au moment du vote par anticipation, c'est le secrétaire du bureau de vote qui compile ces renseignements sur un document plus complexe et qui tient, en plus, la liste électorale de plusieurs sections de vote. Et cela fonctionne sans problème.

Recommandation

Le Directeur général des élections recommande donc de modifier la Loi électorale afin :

- d'abolir les deux postes de PALE et, par conséquent, de confier cette fonction au secrétaire du bureau de vote.

Les économies potentielles relatives à une telle mesure (deux PALE à chaque table) seraient de l'ordre de 7 800 000 \$. À noter que les montants réellement consacrés à la rémunération des PALE se sont élevés à 6 185 910,64 \$ pour les élections générales de mars 2007.

7.2 Le financement politique dans les municipalités de moins de 5 000 habitants

Constat

Actuellement, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit que seules les municipalités de 5 000 habitants ou plus sont assujetties à des règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales. Il en est de même pour toute municipalité régionale de comté qui aurait choisi d'élire son préfet au suffrage universel.

Tout en recherchant l'équité et la transparence entre les candidats, les règles de financement politique facilitent l'activité politique, encouragent la participation active des citoyens à la vie démocratique, prévoient un soutien financier public et assurent un système où les électeurs exercent un véritable contrôle sur le pouvoir politique, un système où la démocratie prend tout son sens, un système où les électeurs et non des intérêts corporatistes contrôlent les leviers du pouvoir politique. Lors d'un sondage commandé par le DGE en mars 2004, sept électeurs sur dix (72 %) se déclaraient favorables à ce que les règles sur le financement politique soient adaptées et appliquées aux municipalités de moins de 5 000 habitants.

Ce dernier groupe de municipalités n'étant pas assujetti aux règles de financement et de contrôle des dépenses électorales, une certaine confusion est encore bien présente aujourd'hui, parmi les électeurs du Québec, dans la mesure où ces règles s'appliquent totalement dans le cas du volet provincial et du volet scolaire, mais seulement partiellement concernant le volet municipal. Par ailleurs, 17 % des électeurs qui composent ce groupe de municipalités sont susceptibles d'être privés d'un crédit d'impôt pour contribution politique, lequel pourrait, si ces électeurs résidaient dans une municipalité de 5 000 habitants ou plus, leur être accordé. En outre, les candidats aux élections dans ces municipalités ne peuvent profiter d'un remboursement partiel de leurs dépenses électorales. Loin de constituer des éléments irritants, ces deux règles financières sont plutôt qualifiées de mesures incitatives au dépôt de nouvelles candidatures qui permettraient d'atteindre une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des personnes issues de communautés ethnoculturelles au sein des conseils municipaux.

À l'aube des prochaines élections générales municipales de novembre 2009, le DGE recommande à nouveau, et avec plus de conviction encore, d'assujettir un plus grand nombre de municipalités à des règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

Étant donné que le taux des élus sans opposition dans les municipalités de moins de 2 000 habitants est considérable et que le budget de plusieurs de ces municipalités est peu élevé (en moyenne 873 000 \$ pour 2007), l'institution propose maintenant un assujettissement progressif avec, comme première étape, l'assujettissement des municipalités de 2 000 à 4 999 habitants. Les impacts financiers afférents à un tel assujettissement représenteraient, à l'occasion d'une année d'élections générales, une dépense additionnelle d'environ 9 000 \$ sur des dépenses de fonctionnement de 3 millions de dollars en moyenne par municipalité, soit une augmentation de 0,3 %. Cela dit, il est utile de mentionner que des allègements législatifs ont été apportés en 2005 aux règles de financement politique et que d'autres ont été proposés au ministère des Affaires municipales et des Régions, ce qui permet d'affirmer qu'un régime simplifié encadrera dorénavant, pour le volet municipal, les règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

En ce qui a trait au taux des élus sans opposition dans les municipalités de moins de 5 000 habitants lors des élections générales de 2005, celui-ci était de 59 % pour les candidats au poste de maire (554 sur 939) et de 69 % pour les candidats au poste de conseiller (3 910 sur 5 631). Le DGE observe que le taux des élus sans opposition diminue au fur et à mesure que la population des municipalités augmente, la moyenne provinciale n'étant dépassée que par les municipalités de moins de 2 000 habitants. Alors que cette classe de population regroupe 66 % de toutes les municipalités, on y dénombre plus de 75 % de tous les élus sans opposition. Bref, le petit nombre de candidats potentiels, dans un grand nombre de municipalités peu peuplées, demande un effort de recrutement important pour assurer un choix à tous les postes électifs.

Recommandations

Le Directeur général des élections recommande donc de modifier le chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin :

- d'y assujettir les municipalités de 2 000 à 4 999 habitants.

Le Directeur général des élections recommande également, pour les municipalités de moins de 2 000 habitants, de modifier le chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités — lequel porte sur la divulgation de certaines contributions électorales — afin :

- d'interdire le versement de contributions électorales par des personnes morales (ce qui constitue une prémisses importante du régime québécois de financement politique);
- de prévoir des infractions et des peines pour quiconque contreviendrait à cette nouvelle règle;
- de prévoir que les contributions électorales versées par des électeurs pourront leur donner droit à un crédit d'impôt;
- de confier l'application de ce chapitre au DGE.

■ 7.3 Le jour du scrutin

Constat

Au cours des dernières années, au Québec, la possibilité de tenir les élections générales et partielles le dimanche au lieu du lundi a été abordée à plusieurs occasions. La dernière d'entre elles est celle de la consultation menée en 2005 et en 2006 par la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Au terme de ses travaux, la Commission spéciale soulignait qu'une majorité d'intervenants étaient en faveur de cette mesure. Le Comité de citoyens qui a accompagné la Commission spéciale a aussi donné son appui à l'idée de tenir les élections le dimanche. Dans le rapport qu'il a publié au terme des travaux, le Comité de citoyens s'est dit particulièrement sensible aux arguments d'économie et de logistique qui soutiennent cette recommandation. Le fait de tenir le scrutin le dimanche permettrait, selon le Comité, une plus grande disponibilité des locaux, du personnel électoral et des bénévoles. Il faciliterait aussi le vote des étudiants. Le Comité a également appuyé la tenue du scrutin le dimanche afin de faciliter l'exercice du droit de vote des personnes requérant de l'aide, notamment les personnes âgées et celles qui vivent avec des limitations fonctionnelles. Si le scrutin se tenait le dimanche au lieu du lundi, elles pourraient, selon le comité, bénéficier de la présence des membres de leur famille pour aller voter.

Le DGE a déjà recommandé de tenir les élections le dimanche plutôt que le lundi à différentes occasions. Il l'a fait dans quelques éditions de ses rapports annuels, dans le rapport intitulé *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice : une proposition du Directeur général des élections*, rendu public en 2004 et dans son rapport intitulé *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire*, paru en 2007.

À l'appui de sa recommandation, le DGE a fait valoir plusieurs arguments, dont certains visent l'amélioration du service aux électeurs, tandis que d'autres ont pour objectif de résoudre des problèmes liés à l'administration et à l'organisation des élections.

À la lumière des élections partielles tenues dans les circonscriptions électorales de Bourget, de Pointe-aux-Trembles et de Hull en mai 2008, le DGE est convaincu que les arguments qui soutenaient, dans le passé, sa recommandation sont toujours valables et méritent d'être réitérés.

Ainsi, le fait de tenir le scrutin le lundi entraîne des difficultés de recrutement du personnel électoral et des bénévoles pour les partis politiques. Ces difficultés, loin de s'ame-
nuiser, s'accroissent avec les années. Les administrateurs d'élection doivent faire face à un nombre de plus en plus important de désistements à quelques jours, voire à quelques heures du scrutin lui-même. Même en n'affectant qu'un seul préposé à la liste électorale par bureau de vote, comme cela a été le cas aux dernières élections partielles, les partis politiques n'ont pu recommander un nombre suffisant de membres du personnel élec-
toral. Des élections le dimanche permettraient à un plus grand nombre de personnes, étudiants ou travailleurs, d'assumer la charge de personnel électoral.

Un autre argument en faveur du scrutin le dimanche est que sa tenue le lundi pose d'importants problèmes d'organisation et de logistique, dans la mesure où le choix des écoles comme endroits de votation oblige les autorités à donner congé aux élèves. À cet égard, et malgré le rappel de l'obligation prévue dans la Loi électorale, le DGE a constaté, à l'occasion des récentes élections partielles, que plusieurs écoles de la Commission scolaire de Montréal sont demeurées ouvertes le jour du scrutin. Afin de justifier leur décision de demeurer ouvertes, certaines écoles ont fait valoir que la banque de congés mobiles pouvant être utilisés en cas de tempête ou pour tenir d'autres activités était épuisée.

Par ailleurs, bien que les élèves aient congé le jour du scrutin et que les écoles soient fermées, les établissements scolaires sont de plus en plus nombreux à être dotés de services de garde qui demeurent alors ouverts. Les autorités responsables des services de garde situés en milieu scolaire doivent donc mettre en place des mesures additionnelles pour assurer la sécurité des enfants. De plus, le fait de devoir donner congé aux élèves le jour du scrutin, qui est un jour ouvrable, est susceptible de causer des difficultés à de nombreux parents en matière de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Des problèmes peuvent aussi survenir si le scrutin a lieu durant la période où se tiennent les examens administrés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le scrutin le dimanche atténuerait en outre la difficulté que vivent certaines entreprises quant à l'obligation d'accorder quatre heures consécutives à leur personnel pour aller voter.

Au-delà des bénéfices administratifs, le scrutin le dimanche comporterait des avantages sur le chapitre de la qualité des services aux électeurs. En effet, une consultation écrite effectuée par le DGE auprès de clientèles ayant des besoins particuliers permet de conclure que certains de leurs besoins pourraient éventuellement être comblés par la tenue du scrutin le dimanche.

Les difficultés liées aux déplacements et le besoin, pour certaines personnes âgées ou handicapées, d'être accompagnées par un proche motiveraient leur choix du dimanche au lieu du lundi pour aller voter. Compte tenu du phénomène du vieillissement de la population, phénomène qui ira en s'accroissant au cours des prochaines années, le DGE est d'avis que le fait de tenir les élections le dimanche pourrait faciliter l'exercice du droit de vote de nombreux électeurs âgés et handicapés.

Instaurer le scrutin le dimanche au palier provincial viendrait aussi harmoniser cette journée avec les différents paliers électifs québécois, puisque les élections municipales et scolaires se tiennent déjà le dimanche. Une telle harmonisation pourrait éventuellement contribuer à ancrer le jour du dimanche dans la culture et dans les mœurs électorales québécoises.

Par ailleurs, une enquête menée en mars 2004 auprès des électeurs pour le compte du DGE révèle que certaines catégories d'électeurs, notamment les jeunes de 18 à 24 ans, ont une préférence plus marquée pour le dimanche. Plus du double d'entre eux affirment, en effet, qu'ils seraient davantage portés à aller voter si le scrutin se tenait le dimanche plutôt que le lundi. Or, des études récentes concluent que les jeunes comptent parmi les personnes qui votent le moins. Cette mesure pourrait, vraisemblablement, inciter davantage de jeunes à se rendre aux urnes.

Les résultats de l'enquête réalisée en 2004 ont été confirmés par une étude effectuée au lendemain des élections générales de mars 2007. La grande majorité des répondants, soit 79 %, ont affirmé que le fait de tenir le scrutin le dimanche au lieu du lundi ne changerait rien pour eux. Parmi ceux qui n'ont pas voté aux élections générales, 25 % ont révélé qu'ils seraient davantage portés à aller voter si le scrutin se tenait un dimanche au lieu du lundi, contre 8 % qui ont émis l'avis contraire.

Il importe de mentionner que plusieurs États qui tiennent leurs élections législatives la fin de semaine, soit le dimanche ou le samedi, affichent des taux de participation qui se situent soit dans la moyenne, soit au-dessus des moyennes observées à l'échelle mondiale. C'est, entre autres, le cas de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de la Finlande, de l'Argentine, de la République tchèque, du Chili, du Pérou et du Venezuela. Sur une centaine de pays recensés, plus des deux tiers tiennent leur scrutin le dimanche ou le samedi.

Enfin, dans l'éventualité où le législateur déciderait de modifier le jour du scrutin afin qu'il se tienne le dimanche au lieu du lundi, le DGE réitère ce qu'il proposait en 2004, à savoir que le calendrier électoral sera allongé de quelques jours.

Recommandations

Le Directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin :

- de pouvoir tenir les élections le dimanche au lieu du lundi;
- et, le cas échéant, :
- d'allonger la période électorale de 34 à 39 jours, en fonction du jour du décret;
 - de faire correspondre le début de la période électorale au 39^e jour plutôt qu'au 33^e jour, comme c'est actuellement le cas, lorsqu'un décret électoral est adopté un mercredi.

ANNEXES

Annexe I

■ Plaintes et poursuites

*Dossiers traités au regard de la Loi électorale (volet « scrutins »)
du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008*

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Inscription sur la liste électorale	37	-	37
Temps alloué pour voter	8	-	8
Exercice du droit de vote	15	-	15
Vote hors Québec	7	-	7
Déroulement du vote	2	-	2
Dépouillement du scrutin et recensement des votes	7	-	7
Accessibilité des bureaux de vote	2	-	2
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins	1	-	1
Travail et agissements du personnel électoral et du personnel du scrutin	7	-	7
Destitution d'un membre du personnel du scrutin	3	-	3
Total	89	-	89

**Dossiers traités au regard de la Loi électorale (volet « financement »)
du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Publicité électorale durant la période d'interdiction	-	2	2
Affiche publicitaire fixée avec des clous ou des agrafes	1	-	1
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	2	-	2
Dépense électorale acquittée non conformément à la loi	-	2	2
Dépense électorale non déclarée au rapport	1	-	1
Contribution illégale	-	1	1
Irrégularités au rapport des dépenses électorales	-	1	1
Rapports de dépenses électorales et financier non produits	4	1	5
Total	8	7	15

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 en vertu de la Loi électorale (volet « scrutins ») (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2008

Déclarer faussement que des électeurs ont apposé leur signature sur une déclaration de candidature en sa présence (L.E., art. 552 (4^o))

Hill, Jean	Dossier retiré	
------------	----------------	--

Voter plus d'une fois (L.E., art. 553.1 (1^o), 567)

Leclerc, Jean-François	Dossier retiré	
Leclerc, Nicolas	Dossier retiré	

Omettre de faire radier son nom de la liste électorale d'une section de vote autre que celle de son domicile (L.E., art. 204, 565)

Leclerc, Jean-François	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Leclerc, Nicolas	Plaidoyer de culpabilité	500 \$

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 en vertu de la Loi électorale (volet « financement ») (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2008

Faire une dépense de publicité pendant la période d'interdiction (L.E., art. 429, 564)

Janelle, Dominique	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
--------------------	--------------------------	--------

Effectuer une dépense électorale sans être agent officiel (L.E., art. 413, 564)

Commission scolaire des Appalaches	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Commission scolaire de la Côte-du-Sud	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Ville de Boucherville	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Stuart, Campbell J.	Audition : 17 avril 2008	

Omettre de produire le rapport de dépenses électorales d'un candidat de parti (L.E., art. 432, 563)

Daigle, Stéphane	Audition par défaut : 13 juin 2008	
------------------	---------------------------------------	--

Omettre de produire les rapports de dépenses électorales et financier d'un candidat indépendant (L.E., art. 122, 432, 563)

Pineault, Michel	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
------------------	--------------------------	--------

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (volet « financement ») (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2008

Faire une dépense électorale sans être agent officiel (L.E.R.M., art. 455, 622 (1^o), 641)

RBS International inc.	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
------------------------	--------------------------	--------

Omettre de transmettre le rapport financier et de dépenses électorales d'un candidat indépendant (L.E.R.M., art. 484, 492, 626, 642)

Richmond, Manon	En attente d'un plaidoyer	
-----------------	---------------------------	--

Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant (L.E.R.M., art. 485, 626, 642)

Aubourg, Stéphanie K.	Audition par défaut : 17 avril 2008	
Cardinal, Jacquie	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Charbonneau, Pierre	Coupable	
Fortin, Suzie	Audition par défaut : 20 mai 2008	
Gritsai, Svetlana	Audition par défaut : 17 avril 2008	
Laurin, Gilles	Dossier retiré	
O'Hara, Patrick	Dossier retiré	
Pearce, Brent	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Rathier, Guy	Dossier retiré	
Robitaille, Steve	Coupable	
Vescio, Antonio	Dossier retiré	

Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642)

Séguin, Pierre	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
----------------	--------------------------	--------

Omettre de restituer au donateur une contribution faite contrairement à la loi (L.E.R.M., art. 614, 641)

Tremblay, Michel	En attente d'une date d'audition	
------------------	----------------------------------	--

Consentir un prêt à un parti en sachant qu'un tel acte avait pour effet de lui faire dépasser le maximum permis (L.E.R.M., art. 447.1, 618, 641)

Carignan, Michel	En attente d'une date d'audition	
------------------	----------------------------------	--

Recueillir une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci pour ce faire (L.E.R.M., art. 432, 433, 611, 641)

Carignan, Michel	En attente d'une date d'audition	
------------------	----------------------------------	--

Dossiers traités en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (volet « financement ») du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Contributions illégales	-	2	2
Publicité électorale avant autorisation	-	1	1
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	2	1	3
Dépenses électorales dépassant le maximum permis	-	2	2
Dépenses électorales non autorisées par un agent officiel	-	2	2
Dépense non déclarée au rapport de dépenses électorales	-	1	1
Irrégularités au rapport financier	-	3	3
Rapports de dépenses électorales et financier non produits	4	1	5
Rapport financier non produit	5	1	6
Rapport financier additionnel non produit	26	3	29
Total	37	17	54

**Dossiers traités en vertu de la Loi sur les élections scolaires
(volet « scrutins ») du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Inéligibilité d'un candidat	1	2	3
Déclaration de candidature	3	3	6
Inscription sur la liste électorale	5	-	5
Accessibilité ou emplacement des bureaux de vote	3	-	3
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	2	2	4
Carte de rappel	1	-	1
Exercice du droit de vote	1	-	1
Travail partisan d'employé	1	-	1
Total	17	7	24

Dossiers traités en vertu de la Loi sur les élections scolaires (volet « financement ») du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Dépense électorale non autorisée par un candidat	3	2	5
Dépense électorale acquittée non conformément à la loi	-	1	1
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	5	3	8
Publicité commune de candidats indépendants	1	-	1
Publicité électorale utilisant le logo de la commission scolaire	2	-	2
Rapports financier et de dépenses électorales non produits	22	4	26
Total	33	10	43

Annexe II

■ **Activités 2007-2008 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial**

Nombre d’instances autorisées	42
Instances du Parti vert du Québec / Green Party of Québec	29
Instances du parti Québec solidaire	13
Nombre de candidats et de députés indépendants autorisés	2
Nombre de retraits d’autorisation de parti	2
Parti unitaire du Québec	18 décembre 2007
Parti conscience universelle	18 décembre 2007
Nombre de retraits d’autorisation d’instance	1
Instance du Parti vert du Québec / Green Party of Québec de la circonscription de Papineau	
Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial	433

■ Partis politiques autorisés au 31 mars 2008

Parti politique	Date d'autorisation
Action démocratique du Québec/Équipe Mario Dumont	18 janvier 1994
Affiliation Québec	15 janvier 2008
Bloc pot	18 mars 1998
Parti communiste du Québec	3 avril 2006
Parti démocratie chrétienne du Québec	15 mai 2002
Parti égalité/Equality Party	7 mai 1990
Parti indépendantiste	18 octobre 2007
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	22 février 1978
Parti marxiste-léniniste du Québec	5 mai 1989
Parti québécois	22 février 1978
Parti république du Québec	26 mars 2007
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	14 novembre 2001
Québec solidaire	1 ^{er} novembre 2002
Union du centre	8 janvier 2008

Réservations de dénomination accordées en 2007-2008

Dénomination réservée	Période de réservation valide	
	du	au
Mouvement équité au Québec	5 avril 2007	2 oct. 2007
Parti philosophe du Québec	10 avril 2007	10 oct. 2007
Rassemblement pour l'indépendance nationale	10 avril 2007	10 oct. 2007
Progressiste réaliste	16 avril 2007	16 oct. 2007
Québec libre	23 avril 2007	23 oct. 2007
Rassemblement des forces indépendantistes	17 mai 2007	17 nov. 2007
Parti souverainiste du Québec	23 mai 2007	23 nov. 2007
Avenir Québec	29 mai 2007	29 nov. 2007
Affiliation Québec	1 ^{er} juin 2007	1 ^{er} déc. 2007
Parti de la démocratie participative du Québec	11 juin 2007	11 déc. 2007
Parti conservateur du Québec	11 juillet 2007	11 janv. 2008
Union du centre	11 juillet 2007	11 janv. 2008
Destination Québec	20 août 2007	20 fév. 2008
Parti indépendantiste	22 août 2007	22 fév. 2008
Parti national du Québec	23 août 2007	23 fév. 2008
Démocratie écolo-économique social plus	11 sept. 2007	11 mars 2008
Union démocratique pour l'indépendance du Québec	31 oct. 2007	1 ^{er} mai 2008
Parti du respect national	5 déc. 2007	5 juin 2008
Parti Québec uni	5 déc. 2007	5 juin 2008
Parti durable du Québec	10 déc. 2007	10 juin 2008
Parti conservateur du Québec	31 janv. 2008	31 juillet 2008
Front national du Québec	11 mars 2008	11 sept. 2008

Annexe III

■ Activités 2007-2008 du Registre des entités politiques autorisées — Volets municipal et scolaire

Nombre de retraits d'autorisation de parti – Volet municipal

16

Municipalité	Nom du parti	Date du retrait
Blainville	Parti de l'action civique de Blainville	5 juillet 2007
Châteauguay	Action Châteauguay/Équipe Desjardins Châteauguay Action/Team Desjardins	30 nov. 2007
Gatineau	Démocratie Gatineau	24 avril 2007
Mercier	Équipe Sévigny	20 août 2007
Mont-Royal	Renaissance Mont-Royal	17 mars 2008
Montréal	Parti des citoyens d'Outremont / The Outremont Citizens' Party	28 déc. 2007
Otterburn Park	Équipe Chalifoux	21 déc. 2007
Otterburn Park	Équipe Dubé – Rassemblement de tous les citoyens	19 déc. 2007
Prévost	Option Prévost	11 déc. 2007
Québec	Option Capitale	31 déc. 2007
Saint-Augustin-de-Desmaures	Ensemble Saint-Augustin - Québec	31 mars 2008
Saint-Basile-le-Grand	Option-démocratie (Équipe Desjardins)	15 avril 2007
Sainte-Adèle	Équipe Cardinal	22 oct. 2007
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Équipe Lucie Leblanc	31 oct. 2007
Saint-Eustache	Rassemblement des citoyens de Saint-Eustache / Équipe Vallée	9 déc. 2007
Saint-Hyacinthe	Vision Saint-Hyacinthe	25 mai 2007

Nombre de candidats indépendants autorisés – Volet municipal

120

Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées – Volet municipal

217

Nombre de candidats autorisés – Volet scolaire

1 376

■ Partis politiques autorisés au 31 mars 2008

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Baie-Saint-Paul	Option Baie-Saint-Paul	8 juin 2005
Beauharnois	Équipe Daniel Charlebois	28 sept. 2005
Beloil	Équipe Fauvel	25 août 2003
Beloil	Équipe Jeannotte	12 sept. 2005
Blainville	Notre Blainville	28 février 2008
Blainville	Vrai Blainville – Équipe Cantin	5 sept. 1997
Boisbriand	Équipe Sylvie St-Jean	20 juillet 1994
Boisbriand	Ralliement des citoyens de Boisbriand	17 août 2005
Bois-des-Filion	Équipe Larocque	30 août 2001
Boucherville	Renouveau démocratique municipal – Équipe Gadbois	23 mars 2005
Brossard	Action Brossard – Équipe Guyot Team	14 mars 2005
Brossard	Démocratie Brossard Democracy	2 nov. 2004
Brossard	Équipe populaire de Brossard	19 mars 2008
Candiac	Équipe André J. Côté / Action Candiac	11 déc. 2000
Candiac	Équipe des citoyens	22 sept. 2005
Cantley	Action Cantley	18 juillet 2005
Carignan	Équipe Lecavalier – Action Carignan	16 sept. 1999
Carignan	Équipe Legendre	19 sept. 2003
Chambly	Action Chambly/Équipe Denis Lavoie	2 avril 2004
Chambly	Parti municipal Chambly	31 août 1999
Charlemagne	Équipe Charlemagne	6 juin 2005
Châteauguay	Ralliement Châteauguay/Équipe Pavone Rallying Châteauguay/Team Pavone	13 mai 2003
Contrecoeur	Équipe Dansereau	21 sept. 2001

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Delson	Action Delson/Équipe Georges Gagné	21 sept. 2001
Deux-Montagnes	Équipe Lauzon Team / Action Deux-Montagnes	3 oct. 2002
Deux-Montagnes	Équipe Stéphane Plante Team – Parti des citoyens de Deux-Montagnes	1 ^{er} sept. 1998
Dorval	Citoyens de Dorval pour la démocratie / Citizens of Dorval for Democracy	7 oct. 2005
Dorval	Équipe Action Dorval Action Team	9 août 2005
Joliette	Action Joliette/Équipe René Laurin	17 sept. 2002
Lac-Beauport	Équipe Giroux/Action Lac-Beauport	16 sept. 1999
Lachute	Équipe Mayer	3 sept. 1999
Lachute	Parti du retour aux citoyens	17 avril 2003
L'Ancienne-Lorette	Démocratie L'Ancienne-Lorette	20 janvier 2005
La Prairie	Équipe Louise Tremblay	29 juillet 2005
La Prairie	Parti de l'équipe Lucie Roussel	3 sept. 1999
Laval	Parti au service du citoyen	31 août 2007
Laval	Parti PRO des Lavallois (Équipe Vaillancourt)	26 sept. 1980
Lavaltrie	Action Lavaltrie	27 sept. 1999
Lévis	Démocratie Lévis	14 mars 2005
Lévis	Lévis Force 10 – Équipe Roy Marinelli	29 avril 2005
Lévis	Parti des citoyens et des citoyennes	14 juin 2001
Lévis	Regroupement municipal lévisien	17 juillet 2001
Longueuil	Parti municipal de Longueuil	26 avril 2001
Longueuil	Ralliement Longueuil	18 sept. 2001
Lorraine	Équipe Dalle-Vedove	16 sept. 1999
Lorraine	Rassemblement des citoyens de Lorraine / Équipe Mahi	21 janvier 2005
Marieville	Parti municipal Marieville – Équipe Marchand	1 ^{er} août 2002

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Mascouche	Équipe Marcotte - Ralliement Mascouche	27 juin 1991
Mascouche	Horizon Mascouche / Équipe Serge Hamelin	15 février 2005
Mercier	Option Mercier/Équipe Colpron	25 sept. 2001
Mercier	Parti des citoyens de Mercier – Équipe Lambert	27 juillet 2005
Mirabel	Équipe Laberge – Parti ralliement Mirabel	25 août 2003
Montréal	Équipe Anjou	18 juillet 2005
Montréal	Équipe Jeremy Searle – Parti de l'arrondissement / Borough Party, CDN/NDG	2 février 2005
Montréal	Équipe Tremblay – Union Montréal	30 sept. 2001
Montréal	Équipe Ville-Marie	31 mai 2005
Montréal	Oser Outremont	22 sept. 2005
Montréal	Parti éléphant blanc de Montréal/White Elephant Party of Montréal	7 août 1989
Montréal	Projet Montréal	28 mai 2004
Montréal	Vision Montréal	10 avril 1994
Mont-Royal	Action Mont-Royal	22 août 2005
Mont-Royal	Renaissance Mont-Royal	6 sept. 2005
Mont-Saint-Hilaire	Action Mont-Saint-Hilaire, Équipe Michel Gilbert	25 août 2003
Mont-Saint-Hilaire	Union municipale Mont-Saint-Hilaire – Équipe Sofio	22 sept. 2005
Mont-Tremblant	Équipe Pilon	10 janvier 2001
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Ralliement Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	25 avril 2005
Pointe-Calumet	Équipe Séguin	22 sept. 1999
Prévost	Équipe Guy Guénette – Gens de Prévost	10 nov. 2004
Prévost	Parti prévostois	6 juin 2000
Québec	Action civique de Québec	27 mai 1981
Québec	Défi vert de Québec	17 mai 2007

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Québec	Renouveau municipal de Québec	5 oct. 2001
Québec	Solution citoyen	27 nov. 2007
Québec	Vision Québec	22 février 2005
Rawdon	Équipe Major	26 août 2002
Repentigny	Équipe Deschamps	15 mars 2002
Repentigny	Parti démocratique de Repentigny-Le Gardeur	20 mars 2007
Repentigny	Parti des contribuables de Repentigny	22 sept. 2005
Richelieu	Coalition richeloise	5 oct. 2005
Rigaud	Équipe Réal Brazeau	23 sept. 1999
Rivière-Rouge	Équipe Déborah Bélanger	24 janvier 2003
Rosemère	Équipe Daneault Team – Parti municipal de Rosemère Municipal Party	16 sept. 2002
Rosemère	Équipe Richer Team Action Rosemère	22 sept. 1998
Rouyn-Noranda	Équipe Beauchemin	29 août 2002
Saguenay	Parti vision nouvelle	13 déc. 2004
Saint-Amable	Essor	21 sept. 2001
Saint-Augustin-de-Desmaures	Ensemble Saint-Augustin – Québec	6 oct. 2005
Saint-Augustin-de-Desmaures	Option Saint-Augustin	7 avril 2005
Saint-Basile-le-Grand	Action municipale grandbasiloise	16 juillet 2001
Saint-Bruno-de-Montarville	Alliance municipale de Saint-Bruno-de-Montarville	21 janvier 2005
Saint-Bruno-de-Montarville	Coalition des citoyens de Saint-Bruno / Équipe Ginette Durocher	17 juin 2005
Saint-Calixte	Parti Action citoyens(nes)	22 mars 2005
Saint-Calixte	Parti gestion démocratique	27 juillet 2005
Saint-Calixte	Vision Saint-Calixte	22 avril 2002
Saint-Césaire	Unité Saint-Césaire	2 oct. 2003

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Saint-Colomban	Équipe Charbonneau	30 août 2001
Saint-Colomban	Équipe Saint-Colomban	21 sept. 2005
Saint-Colomban	Parti action des colombanois(ses)	9 juillet 2001
Saint-Constant	Défis Saint-Constant	26 sept. 2001
Saint-Constant	Équipe Gilles Pépin – Action municipale Saint-Constant	6 sept. 2001
Sainte-Adèle	Équipe Marlène Houle	15 janvier 2008
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Gilles Legault	29 sept. 2003
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Laurent Paquette	15 sept. 2003
Sainte-Anne-des-Plaines	Parti Vision Action	8 juin 2005
Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-Plus	28 mai 2003
Sainte-Catherine	Parti de l'équipe Bates	4 sept. 1998
Sainte-Julie	Parti de la voix des citoyens	13 oct. 1993
Sainte-Julienne	Action/Vision Sainte-Julienne (Équipe Mireault)	1 ^{er} oct. 1999
Sainte-Julienne	Équipe Marcel Jetté	27 sept. 1999
Sainte-Marie	Rassemblement Mariverain	29 août 2002
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Nouvelle option – Équipe Paulus	17 août 2005
Sainte-Sophie	Équipe Yvon Brière	21 sept. 2001
Sainte-Thérèse	La force citoyenne	20 sept. 2005
Sainte-Thérèse	Parti municipal Énergie avec Sylvie Surprenant	6 sept. 2005
Saint-Eustache	Option Saint-Eustache/Équipe Carignan	2 mai 2000
Saint-Félix-de-Valois	Action St-Félix	21 sept. 2001
Saint-Félix-de-Valois	Vision future St-Félix	20 sept. 2005
Saint-Georges	Développement-Saint-Georges	1 ^{er} sept. 1998
Saint-Hippolyte	Équipe Rousseau	6 sept. 2005

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Saint-Hippolyte	Équipe St-Onge	27 sept. 2001
Saint-Jean-sur-Richelieu	Action civique	9 nov. 2004
Saint-Jean-sur-Richelieu	Équipe Dolbec	9 sept. 1998
Saint-Jérôme	Équipe Cyr – Action Saint-Jérôme	9 sept. 1998
Saint-Jérôme	Équipe Gascon / Alliance des citoyens et des citoyennes	1 ^{er} sept. 1993
Saint-Joseph-du-Lac	Équipe Guindon	11 sept. 2003
Saint-Lazare	Union St-Lazare Unified	3 sept. 1998
Saint-Lin–Laurentides	Parti André Auger	23 février 2000
Saint-Sauveur	Équipe Michel Lagacé	23 sept. 2002
Stoneham-et-Tewkesbury	Vision Stoneham	7 oct. 2002
Terrebonne	Équipe Robitaille	23 août 1985
Varenes	Action Varenes	21 août 2000
Varenes	Équipe Michel Tremblay/Parti du nouveau municipal	26 février 2004
Varenes	Option citoyens – Varenes	8 août 2005
Varenes	Rassemblement démocratique de Varenes	1 ^{er} oct. 2007
Vaudreuil-Dorion	Parti de l'action de Vaudreuil-Dorion	1 ^{er} sept. 1998

■ Réservations de dénomination accordées en 2007-2008

Municipalité	Dénomination réservée	Période de réservation valide	
		du	au
Brossard	Équipe populaire de Brossard	14 sept. 2007	14 mars 2008
Sherbrooke	C'est aussi ça la ville	11 juin 2007	11 déc. 2007
Longueuil	Union municipale de Longueuil	20 août 2007	13 déc. 2007
Montréal	Outremont autrement	23 nov. 2007	23 mai 2008
Québec	Pouvoir au peuple	5 sept. 2007	5 mars 2008
Mont-Joli	L'essentiel	28 mai 2007	28 nov. 2007
Gatineau	Vision Gatineau	20 août 2007	20 fév. 2008

Pour nous joindre...

Siège social

Le Directeur général des élections du Québec

Édifrice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Centre de renseignements : 418 528-0422
Aucuns frais au Canada et aux États-Unis : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Télécopieur : 418 643-7291
Aucuns frais au Québec : 1 866 225-4095

Site Internet : www.electionsquebec.qc.ca
Courriel : info@electionsquebec.qc.ca

Appareil de télécommunication
pour les personnes sourdes et muettes (ATS) : 418 646-0644
Aucuns frais au Québec : 1 800 537-0644



Bureau de Montréal

Le Directeur général des élections du Québec

Bureau 2200
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4G7

Téléphone : 514 864-6191
Télécopieur : 514 873-7240

